

BFT LCR SOCIAL GREEN

OPCVM relevant de la Directive 2009/65/CE
FCP de droit français

RAPPORT ANNUEL

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

ur
o
s
e
c



Sommaire

	Pages
Compte rendu d'activité	3
Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	14
Informations spécifiques	15
Informations réglementaires	16
Certification du Commissaire aux comptes	24
Comptes annuels	29
Bilan Actif	30
Bilan Passif	31
Compte de résultat	32
Annexes aux comptes annuels	34
Informations générales	35
Evolution des capitaux propres et passifs de financement	41
Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés	43
Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat	49
Inventaire des actifs et passifs	53
Annexe(s)	61
Caractéristiques de l'OPC	62
Information SFDR	65

Compte rendu d'activité

Janvier 2025

"L'année 2025 démarre sur les chapeaux de roues pour les actifs risqués. Le début de la présidence Trump et ses nombreux décrets sont focalisés sur l'immigration illégale, la lutte anti-drogue, les questions sociétales, l'IA, l'urgence énergétique, la déréglementation et l'efficacité de l'Etat. La guerre commerciale semble repoussée et la probabilité de la fin de la guerre en Ukraine augmentée, ce qui soulage les primes de risque associées. Les actions Eurozone (EuroStoxx) en profitent et s'envolent de 7% pour clôturer le mois sur un plus haut. Et ce, d'autant que la BCE baisse les taux de 25 pbs à 2.75% sur le dépôt, comme attendu. Elle juge la désinflation bien engagée, note que la transmission du desserrement à l'économie est fragile et suggère une poursuite de la détente monétaire. De fait, les banques signalent que le relâchement des conditions de crédit s'interrompt au 1er trimestre. La stabilisation de l'activité en Eurozone au 4ème trimestre masque de fortes disparités. Le PIB réel de l'Espagne augmente de +0.8% q/q mais l'Allemagne affiche un recul décevant (-0.2%). Le tassement en France (-0.1%) est lié au déstockage alors que la consommation apparaît résiliente. Mais la dégradation du chômage dans l'Hexagone au 4ème trimestre surprend et contraste avec la résorption observée en Espagne. Les divergences intra-zone se creusent également dans les enquêtes de confiance : les PMI reflètent le dynamisme espagnol et la quasi-stagnation allemande et française. En première estimation, l'inflation est ferme en janvier en Allemagne, en France et en Espagne. Après une remontée dans la foulée des taux américains, le 10 ans retombe en fin de mois à 2.46% en Allemagne et 3.21% en France. Aux Etats-Unis, le 10 ans clôture le mois à 4.54% en net repli sur le niveau de 4.8% atteint vers mi-janvier lorsque l'emploi de décembre s'avère plus fort que prévu. La détente s'amorce avec la publication rassurante de l'inflation « cour » à 3.2% l'an, en deçà des attentes. L'activité américaine est résiliente avec une croissance réelle de la demande intérieure privée de 3% l'an au 4ème trimestre. L'élection de Trump provoque un sursaut de confiance des entreprises. Sans surprise, la Fed opte pour le statu quo : le plein emploi n'est pas menacé, l'inflation reste quelque peu élevée et la politique économique est très incertaine. Le S&P 500 établit un nouveau record historique courant janvier avant de se replier, affecté par l'apparition d'un IA low-cost (Deepseek) en Chine. Les équipementiers stars de l'IA chutent et limitent la hausse de l'indice à 2.7% sur le mois. De part et d'autre de l'Atlantique, les valeurs financières et de santé surperforment. Les spreads de crédit entreprise high-yield synthétiques se resserrent. Les grandes devises varient peu à l'exception du yen qui gagne 1.4% contre dollar, tiré par le relèvement du taux de la Banque du Japon à 0.5%. Les asset-swaps des titres de niveau 1 LCR de la zone euro investis dans le portefeuille se resserrent enfin mais se stabilisent sur des niveaux élevés, malgré le fort montant d'émission des souverains et titres publics en général. Nous avons effectué quelques investissements pour profiter du flux d'émissions de ce premier mois, mais les primes étaient minces en général. En toute fin de mois nous avons augmenté la sensibilité au taux du portefeuille afin de profiter des niveaux de taux élevés. Le taux de portage du fonds a baissé ce mois-ci et s'élève à ESTR + 45 bp."

Février 2025

"Le rattrapage des actions Eurozone par rapport aux titres américains se poursuit en février et l'EuroStoxx gagne +3.4% alors que le S&P 500 accuse un repli de -1.4%. Plusieurs facteurs participent à ces performances contrastées. Tout d'abord le momentum macro se redresse en Eurozone avec un indice de surprise économique (Citi) redevenu positif. Les indicateurs de confiance et d'activité pointent toujours vers une croissance molle du Vieux Continent mais ils s'avèrent supérieurs aux attentes particulièrement pessimistes. Les élections allemandes n'offrent pas la majorité des 2/3 nécessaire pour réformer la limite d'endettement du pays mais laissent ouverte la possibilité d'une relance budgétaire. De plus, le désengagement annoncé des Etats-Unis sur l'Ukraine contraint l'Europe à considérer une forte hausse de ses dépenses militaires. Les doutes sur la croissance européenne commencent à s'estomper. L'inverse se produit aux Etats-Unis où l'enthousiasme sur l'activité est déçu par des chiffres de consommation moindres que prévu. Les ménages anticipent une poussée d'inflation alors que les échéances de relèvement des tarifs douaniers approchent et leur confiance en pâtit. Quant aux entreprises, elles redoutent l'incertitude de politique économique de l'administration Trump. La saison des résultats n'est pas meilleure en Europe qu'aux Etats-Unis mais le taux de surprise positive des entreprises européennes apparaît élevé, surtout pour les chiffres d'affaires. Les publications des entreprises américaines sont globalement favorables mais les « 7 magnifiques » affichent des résultats disparates et inférieurs aux espoirs des investisseurs, entraînant une contreperformance des valeurs technologiques qui pèse sur les indices américains. En Eurozone, l'avancée des valeurs financières

OPCVM BFT LCR SOCIAL GREEN

et de défense tire la cote. Avec le retour des craintes sur la croissance américaine, la trajectoire implicite du taux de la Fed s'ajuste à la baisse et table en fin de mois sur près de 3 nouvelles baisses sur 2025 contre moins de 2 en fin janvier. En revanche, la trajectoire implicite de la BCE est quasi-inchangée avec 85 points de base ('pdb') de baisse anticipée d'ici la fin de l'année. Parallèlement, le taux 10 ans perd 33 pdb aux Etats-Unis et clôture février à 4.21% alors qu'il s'effrite à 2.41% en Allemagne et 3.15% en France. L'euro est ferme à 1.0375 contre dollar. Le yen gagne 3% contre dollar (\$/¥ 150.63) alors que le taux 10 ans japonais se tend à 1.38%, tiré par le dynamisme de l'activité et les signes de reflation. Le Brent clôture février à moins de 73 \$/baril et le gaz naturel en Europe retombe à 44.3 /MWh avec la probabilité accrue d'une fin de la guerre en Ukraine. De part et d'autre de l'Atlantique, les spreads de crédit entreprise varient peu. Les asset-swaps des titres de niveau 1 LCR de la zone euro investis dans le portefeuille se sont stabilisés sur des niveaux élevés, malgré l'écartement des swap spreads sur la maturité 10 ans. Nous avons maintenu le niveau de sensibilité du fonds tout au long du mois proche de 1. Le taux de portage du fonds a baissé ce mois-ci et s'élève à ESTR + 42 bp."

Mars 2025

"En mars, la remise en cause du libre-échange suscite une poussée d'aversion au risque. Après avoir instauré des droits de douane à 20% sur la Chine, à 25% sur le Mexique et le Canada (hors produits couverts par l'accord nord-américain USMCA), à 25% sur l'acier, l'aluminium et l'automobile, l'administration Trump prévient que le 2 avril, des tarifs réciproques destinés à résorber le déficit extérieur américain, seront annoncés. L'incertitude sur la politique commerciale atteint un niveau inédit. Les enquêtes témoignent de la chute de moral des entreprises et des ménages et de la montée des attentes d'inflation. La perte de confiance, principal ingrédient de la croissance, ravive les craintes de récession aux Etats-Unis. La Fed revoit ses prévisions de croissance en baisse et d'inflation en hausse, et souligne l'absence de visibilité sur la politique économique. Le taux directeur est maintenu à 4.5% mais le rythme de réduction du bilan sera ralenti dès avril. Le statu quo sans surprise de la Fed ne suffit pas à rassurer les investisseurs. Le taux 10 ans clôture le mois sur à 4.21%, son niveau de fin février. Le S&P 500 corrige de -5.8%, entraîné par la chute de -10.2% des « 7 magnifiques ». Les actions Euro résistent mieux avec un recul de l'EuroStoxx limité à -3.1% alors que le taux 10 ans se tend de plus de 30 points de base ('pdb') sur le mois à 2.74% en Allemagne et 3.45% en France. Le souffle de reflation du Vieux Continent est lié aux réactions européennes après la menace américaine de désengagement sur l'Ukraine. La Commission Européenne annonce un projet de 800 Mds pour « Réarmer l'Europe » mais surtout les autorités allemandes parviennent à faire voter un plan massif de dépenses de défense et d'infrastructure qui gonfle le déficit autorisé à environ 4% du PIB. Le plan doperait la croissance et l'inflation Outre-Rhin avec des retombées favorables pour l'Union Monétaire. Les enquêtes de confiance de mars signalent un mieux dans l'industrie. L'impulsion de crédit continue de se redresser en février, signe de la transmission de l'assouplissement monétaire à l'économie. La BCE baisse les taux de 25 pdb à 2.5% sur le dépôt et prône une flexibilité accrue dans un contexte politique et géopolitique mouvant. La désinflation salariale qui s'accroît en février et les attentes d'inflation bien ancrées sont de bon augure pour la poursuite de la détente monétaire. L'euro profite du regain d'optimisme des investisseurs pour la zone et s'apprécie à 1.0812 contre dollar. Le Brent varie peu à moins de 75 \$/baril et l'or, dopé par l'incertitude politique, affiche de nouveaux records à plus de 3100 \$ l'once. Les spreads de crédit entreprise s'écartent surtout sur le segment high-yield. Les asset-swaps des titres de niveau 1 LCR de la zone euro investis dans le portefeuille se sont stabilisés ou se sont légèrement resserrés dans le sillage des swap spreads. Nous avons maintenu le niveau de sensibilité du fonds tout au long du mois proche de 1, ce qui a pesé un peu sur la performance dans la période de montée des taux. Le taux de portage du fonds a baissé ce mois-ci et s'élève à ESTR + 45 bp."

Avril 2025

"En avril, les marchés financiers font face à la guerre commerciale et à ses conséquences probables. Le 2 avril, D. Trump décrète des droits de douanes de 10% sur toutes les importations (hors produits couverts par l'accord nord-américain USMCA) et des tarifs réciproques (UE 20%, Chine +34% .). Selon la plupart des estimations, ces tarifs coûteraient 1 à 2 points de pourcentage (ppt) à la croissance américaine et entre 0.4 et 1 ppt à la croissance de l'Eurozone. Les perspectives mondiales se dégradent, les craintes de récession aux Etats-Unis augmentent. S'ensuit une poussée d'aversion au risque qui précipite la chute des actions et le repli vers les valeurs refuge traditionnelles dont les obligations d'Etat américaines et allemandes. Puis, des discours de membres de la Fed ravivent des doutes quant à la pertinence d'assouplir la politique monétaire, vu la brusque remontée des anticipations d'inflation et les pressions inflationnistes liées aux tarifs. Les marchés obligataires s'en font l'écho et le taux 10 ans bondit de 3.9% à 4.5% aux Etats-Unis, poussant l'administration

OPCVM BFT LCR SOCIAL GREEN

Trump à faire machine arrière. Le 9 avril, une suspension de 90 jours pour les tarifs « réciproques » est annoncée. Le délai ouvre la voie aux négociations, et suscite l'espoir d'accords qui préserveraient l'activité et la rentabilité des entreprises. Les données d'activité (commandes, consommation .), distordues par des comportements d'anticipation pré-tarifs, montrent une certaine résilience mais les enquêtes révèlent une chute de la confiance, surtout chez les consommateurs américains et dans les services. Les prévisions du consensus sont brutalement révisées et tablent sur une croissance 2025-26 d'à peine 1.5% aux Etats-Unis et voisine de 1% en Eurozone. Sans surprise, la BCE baisse le taux de dépôt à 2.25%. Confiante sur la trajectoire d'inflation, elle s'inquiète de l'activité vulnérable à la perte de confiance et à la guerre commerciale. Les marchés de Futures escomptent encore entre 2 à 3 baisses de taux de la BCE d'ici la fin d'année. Pour la Fed, la détente implicite est passée de -75 pdb fin mars à -100 pdb fin avril. Les espoirs d'apaisement de la guerre commerciale et un solide début de la saison des résultats du 1er trimestre 2025 permettent aux grands indices actions de clôturer avril quasiment sur leurs niveaux de début de mois. Le taux 10 ans s'effrite à peine à 4.16% aux Etats-Unis et se détend (-29 pdb) à moins de 2.5% en Allemagne et 3.2% en France. La demande d'énergie est revue en baisse avec la croissance et le Brent perd 18% à 61 \$/baril. L'incertitude inédite sur la politique économique affaiblit le dollar (/ \$ 1.135, \$/¥ 143) et propulse l'or sur de nouveaux records, à plus de 3500 \$/once en séance. Les asset-swaps des titres de niveau 1 LCR de la zone euro investis dans le portefeuille se sont stabilisés, voire légèrement resserrés pour certains, dans le sillage des swap spreads. Nous avons baissé progressivement le niveau de la sensibilité au taux du fonds tout au long du mois de 1 à 0.55. Ainsi, le fonds, qui a profité de la baisse des taux et du resserrement de certains asset swap de titres, a enregistré une performance nettement au-dessus de celle de l'ESTR ce mois-ci. Le taux de portage du fonds a légèrement baissé ce mois-ci et s'élève à ESTR + 43 bp."

Mai 2025

"L'avancée des négociations commerciales éloigne les craintes de récession et profite aux actifs risqués. Au délai de 90 jours pour une éventuelle mise en œuvre des tarifs « réciproques », y compris vis-à-vis de la Chine, s'ajoutent l'accord anglo-américain et en fin de mois la décision de la cour américaine pour le commerce international qui juge les droits de douane « Fentanyl » et « réciproques » illégaux. La saison des résultats du 1er trimestre est solide, surtout pour les valeurs tech qui surperforment aux Etats-Unis et en Europe. Les « 7 magnifiques » (+13.3% sur le mois) retrouvent la faveur des investisseurs et permettent aux actions américaines (S&P 500 +6.2%) de reprendre l'avantage sur les titres de l'Eurozone (EuroStoxx +4.5%). Sur les marchés Eurozone, les petites valeurs (MSCI Euro SMID +6%) continuent de rattraper leur retard. Les mesures de relance monétaire annoncées en Chine (baisse du RRR et des taux d'intérêt) ne convainquent pas et les actions chinoises (MSCI Chine) s'affichent en baisse depuis le début du trimestre (-1.5% en HKD). Les données montrent une résilience de l'activité et la poursuite de la désinflation aux Etats-Unis mais les enquêtes témoignent de la morosité des entreprises et de la perte de confiance des ménages dont les anticipations d'inflation s'envolent. En Eurozone, La distribution de crédits au secteur privé accélère, signe de la transmission de la détente monétaire à l'économie mais les enquêtes auprès des directeurs d'achats signalent un pessimisme accru dans les services. La brusque décélération de l'indicateur de salaires négociés au T1 est de bon augure pour l'objectif d'inflation de la BCE. Les décisions des grandes banques centrales s'avèrent peu différentes des attentes de marché. La Banque du Japon maintient son taux directeur à 0.5% sur fond de révisions en baisse des prévisions de croissance et resterait prudente avec, au plus, une hausse des taux d'ici fin 2025. La Fed opte pour le statu quo, citant des risques haussiers sur l'inflation . et sur le chômage. La baisse des taux de la Banque d'Angleterre n'est pas un choix unanime des membres du comité car si l'emploi faiblit, la hausse des salaires se modère à peine. Le dollar est ferme (/ \$ 1.135, \$/¥ 144). Le Brent varie peu à environ 63 \$ / baril. Le 21 mai, des adjudications difficiles de titres à 20 ans aux Etats-Unis et au Japon agitent les marchés obligataires. Puis le taux 10 revient à 4.4% aux Etats-Unis (soit + 24 pdb sur le mois), à 2.5% en Allemagne et 3.15% en France. La compression des spreads surtout sur le segment high yield permet au crédit entreprise d'offrir un rendement total positif sur le mois. Les asset-swaps des titres de niveau 1 LCR de la zone euro investis dans le portefeuille se sont resserrés, entraînant par la même une surperformance par rapport à l'ESTR. Nous avons maintenu la sensibilité au taux du fonds autour de 0.55, ce qui a limité l'impact de la hausse des taux sur le mois. Le taux de portage du fonds a peu évolué et se situe à ESTR + 44 bp."

Juin 2025

"La poussée d'aversion au risque liée à la guerre entre Israël et l'Iran aura été de courte durée, à l'instar de la guerre qui prend fin rapidement après l'intervention des Etats-Unis. Les actifs risqués saluent le coup d'arrêt au programme d'armement nucléaire iranien et le cessez-le-feu du 24 juin. Les tensions sur le pétrole se

OPCVM BFT LCR SOCIAL GREEN

résorbent en grande partie et le Brent clôture le mois à 67 \$ / baril. De même, le gaz naturel retombe à 33 /MWh, sous son niveau de fin mai. Les actions américaines gagnent du terrain (S&P 500 +5%), tirées par la Tech. Les titres Eurozone s'effritent (EuroStoxx -0.8%), affectés par les valeurs de consommation. Sans surprise, la BCE baisse les taux directeurs de 25 points de base mais elle signale que le cycle de détente monétaire est proche de la fin. La Fed opte pour le statu quo et les prévisions de ses membres sont partagées entre 0 ou 2 baisses (-50 pdb) d'ici la fin de l'année. Les deux banques centrales jugent leur politique monétaire en bonne position, d'autant que l'incertitude sur les politiques économiques se lève à peine. Pour les droits de douane, l'accord Etats-Unis-Chine marque un progrès : les importations en provenance de Chine sont taxées à 55% (celles en provenance des Etats-Unis à 10%) et la Chine reprend ses exportations de terres rares et d'aimants. De plus, des rumeurs sur l'avancée des négociations entre l'Europe et les Etats-Unis rassurent. La nomination de la vice-présidente de la Fed en charge de la supervision bancaire, est approuvée par le Sénat et ouvre la voie à l'assouplissement de la réglementation bancaire aux Etats-Unis. Le processus budgétaire suit son cours et l'administration Trump espère le vote des deux chambres avant fin juillet. Le sommet de l'OTAN confirme le relèvement de la cible de dépenses militaires de 2% à 3.5% du PIB à laquelle doit s'ajouter 1.5% du PIB pour les infrastructures associées (transport, cybersécurité). Le Cabinet allemand signe enfin le projet de loi pour le fond d'infrastructure et le projet de budget 2025, participant à la remontée des estimations de croissance Outre-Rhin et pour l'Eurozone. Aux Etats-Unis, l'emploi donne des signaux contrastés, la consommation faiblit et le moral des ménages déçoit. Les marchés de Futures escomptent une détente monétaire plus prononcée pour la Fed (2 à 3 baisses des taux d'ici la fin d'année) que pour la BCE (1 baisse). Le taux 10 ans recule de -17 pdb aux Etats-Unis (à 4.23%) mais se tend de 11 pdb en Allemagne (2.61%) et en France (3.29%). Le dollar faiblit contre euro (/ \$ 1.176, \$/ ¥ 144). La compression des spreads surtout sur le segment high yield permet au crédit entreprise euro d'offrir un rendement total positif sur le mois. Les asset-swaps des titres de niveau 1 LCR de la zone euro investis dans le portefeuille se sont resserrés, exceptés les titres français et belges (la Belgique a été dégradé mi-juin par Fitch de AA- à A+). Nous avons investi sur un titre allemand (lander de Hesse) et nous avons maintenu la sensibilité au taux du fonds autour de 0,5. Le taux de portage du fonds a peu évolué et se situe à ESTR + 43 bp. Il nous semble que cela représente encore une valeur importante sur le type de titres en portefeuilles."

Juillet 2025

"Les marchés financiers sont soumis en juillet aux importants changements de politique économique, aux décisions monétaires et aux publications macro et micro-économiques. En début de mois, le vote de la « grande et belle » loi budgétaire par le Congrès américain dissipe une partie de l'incertitude, notamment avec le relèvement du plafond de la dette. Les mesures incluent la prolongation des baisses d'impôts arrivant à échéance fin 2025, de larges incitations fiscales à l'investissement et des déductions pour les ménages. Mi-juillet, Le Congrès américain adopte la « loi géniale » sur les stablecoins adossées au billet vert et propulse la capitalisation des cryptoactifs à plus de 4 000 Mds \$. Les avancées sur les négociations commerciales renforcent l'appétit pour le risque. Les actions nippones (Topix 100 +2.8%) sont portées par l'accord (tarif à 15% sur les importations japonaises). De même pour les titres chinois (MSCI Chine +4.5%), tirés par la campagne anti-involution et le progrès des discussions avec les Etats-Unis, avec à la clé un possible délai supplémentaire de 90 jours. Le S&P 500 (+2.2%) établit de nouveaux records historiques sur fond de solides résultats des entreprises au 2ème trimestre. Les valeurs Tech et les 7 Magnifiques (+5.8%) retrouvent la faveur des investisseurs. En Eurozone (EuroStoxx +0.9%), les actions profitent de la performance des financières (+6.2%) alors que la Tech (-5.5%) recule. Selon l'accord partiel Etats-Unis - UE, les droits de douane sur les produits européens passent à 15% (sauf chimie, semiconducteurs, spiritueux à préciser). Le dollar (DXY +3.2%) regagne du terrain contre yen et euro (\$/ ¥ 150.7, / \$ 1.142). Une BCE unanime opte pour le statu quo (dépot 2%) mais surprend avec un discours moins accommodant. L'inflation est jugée à la cible mais l'incertitude persistante. La croissance du crédit confirme la transmission de la détente monétaire à l'économie réelle et les attentes d'inflation apparaissent ancrées. La confiance dans les services et le moral des ménages se redressent. Les marchés escomptent à peine 15 points de base (pdb) de baisse des taux d'ici la fin d'année. Après la réunion de la Fed, les anticipations de détente monétaire fléchissent également aux Etats-Unis (à 33 pdb d'ici fin 2025). La Fed maintient le taux directeur à 4.5% avec un discours plus restrictif que prévu. L'inflation PCE « cour » est ferme à 2.8% en juin. La désinflation de la composante logement et la modération salariale marquent le pas. La croissance réelle sous-jacente ralentit au 2ème trimestre autour de 2% l'an. Le taux 10 ans se tend à 4.37% aux Etats-Unis, 2.7% en Allemagne et 3.35% en France. Très peu de mouvement sur le fonds en ce mois de juillet compte tenu de la liquidité et d'un marché primaire ralenti par la période estivale. La sensibilité est maintenue à un niveau faible de 0.55 en cette fin de mois, logée principalement sur la partie court terme."

OPCVM BFT LCR SOCIAL GREEN

Août 2025

"En août, les publications sur la conjoncture pointent aux Etats-Unis vers un ralentissement de l'emploi, une consommation encore résiliente, un moral des ménages qui tient et une inflation PCE « cour » ferme à 2.9%. Côté Eurozone, les enquêtes de la Commission Européenne signalent une érosion de la confiance en août mais la distribution de crédit accélère en juillet, signe de la transmission de la détente monétaire à l'économie réelle. En l'absence de surprise économique majeure, l'évolution des marchés financiers sur le mois est pour l'essentiel dictée par les avancées géopolitiques, l'inflexion monétaire probable de la Fed et les nouvelles sur les droits de douane américains. Les prix de l'énergie reculent (Brent -6% à 67.5 \$/baril, gaz naturel TTF -10% à 31.6 /MWh) avec la signature du traité de paix entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan et la reprise des négociations sur un cessez-le-feu Russie - Ukraine. Les anticipations de détente monétaire aux Etats-Unis remontent et dépassent 50 points de base ('pdb') soit deux baisses d'ici la fin 2025. A l'origine de ce mouvement, la nomination de Stephen MIRAN en remplacement de la gouverneur démissionnaire Adriana KUGLER et surtout le discours de Jérôme POWELL lors de la réunion de Jackson Hole qui laisse entendre une baisse des taux dès la rentrée face à la dégradation du marché du travail. Aux Etats-Unis, le taux 2 ans perd 34 pdb à 3.62% et le 10 ans perd 15 pdb à 4.23%. Les rendements obligataires varient peu en Eurozone et le 10 ans clôture le mois à 2.72% en Allemagne. La France fait exception avec un taux 10 ans qui gagne 16 pdb à 3.51%, en raison de la montée du risque politique. Le premier ministre annonce un vote de confiance au parlement le 8 septembre qui pourrait faire chuter le gouvernement. Les actions françaises se replient (CAC 40 -0.9%). Les valeurs euro (EuroStoxx +0.3%) sont affectées par l'annonce de droits de douane plancher à 15%, une saison des résultats mitigée et l'appréciation de l'euro (/ \$ 1.17). Les défensives ont la faveur des investisseurs en Eurozone. Pour le Japon, l'accord sur les droits de douane américains, réduits à 15% sans cumul en échange de promesses d'investissements nippons aux Etats-Unis, profite aux actions (Topix 100 +4.1%). Aux Etats-Unis, le S&P 500 établit de nouveaux records historiques mais sa progression (+1.9%) est limitée par le plafonnement des grandes technologiques après la forte hausse de juillet. Les petites valeurs américaines (Russell 2000 +7%) surperforment. Les asset-swaps des titres de niveau 1 LCR de la zone euro investis dans le portefeuille sont restés plus ou moins stables, exceptés sur les titres français. Effectivement le flou politique en France continue de peser sur les OAT et les agences d'état françaises principalement. De plus le risque d'une dégradation de la France de la part des différentes agences de notation n'arrange rien à la situation. Les titres les plus risqués sont les plus longs, partie que nous avons diminuée ces derniers mois. L'impact reste donc faible actuellement."

Septembre 2025

"Chapeau mensuel - septembre 2025 En septembre, les risques géopolitiques et politiques reculent mais sur des niveaux encore élevés, contribuant à la hausse de 11.5% du cours de l'or à plus de 3800 \$/once, un record historique. Les marchés financiers restent bien orientés alors que les décisions des principales banques centrales sont en ligne avec les attentes. La Banque d'Angleterre maintient son taux à 4%. L'inflation est ferme à 3.7% Outre-Manche et les ventes au détail résistent. La progression des salaires se modère peu à près de 5% l'an même si l'érosion de l'emploi se poursuit. La Banque du Japon laisse également son taux inchangé (à 0.5%) mais révèle un biais restrictif. La politique monétaire devrait s'ajuster aux résultats de l'élection du président du LDP (4 octobre) qui deviendrait le nouveau Premier ministre, prenant la suite de M. Ishiba, démissionnaire. Une conjoncture mitigée et l'incertitude politique limitent la hausse des actions japonaises (Topix 100 +2.3%). Les actifs français reflètent le retour du risque politique avec la démission de F. Bayrou et la formation du gouvernement Lecornu qui se fait attendre. La difficulté à redresser les finances publiques est exacerbée par une activité nominale atone. Le spread 10 ans France Allemagne clôture septembre à 82 points de base et le CAC40 (+2.5%) progresse modérément, à l'instar des actions Eurozone (EuroStoxx +2.7%). Le statu quo unanime de la BCE (dépôt à 2%) ne surprend pas. La BCE juge les risques plus équilibrés après l'accord commercial avec les Etats-Unis. Elle revoit en hausse la croissance 2025 à 1.2% et anticipe une inflation qui resterait à la cible. La confiance demeure déprimée dans l'Union mais la distribution de crédit se redresse, signe de la transmission de la détente monétaire à l'économie réelle. De plus les anticipations d'inflation se raffermissent en Espagne et Italie. Le taux 10 ans varie peu à 2.71% en Allemagne et 3.53% en France. La Fed baisse son taux directeur à 4.25%. La décision, qualifiée de gestion du risque, intervient malgré des prévisions de croissance et d'inflation révisées en hausse. Les vues des membres divergent. Leur médiane pointe vers un taux à 3.75% fin 2025 et 3.5% fin 2026. La résilience de l'investissement et de la consommation contraste avec le ralentissement de l'emploi, et les marchés de Futures escomptent un taux de la Fed à 3.25% fin 2026. Le dollar s'apprécie contre yen (/ \$ 1.176, \$/ ¥ 148). Le taux 10 ans se détend à 4.15% aux Etats-Unis. Le S&P 500 (+3.5%) profite de l'engouement pour les 7 Magnifiques (+9%) et pour la Tech. En Chine, la thématique se conjugue à des espoirs de soutien des autorités et tire l'envolée du MSCI

OPCVM BFT LCR SOCIAL GREEN

Chine (+9.3%). Pendant le mois de septembre, la courbe des taux allemand a continué à se pentifier, alors que le spread France Allemagne reste quasi-inchangé depuis le début de l'année, contrairement aux autres pays qui se resserrent. Le fonds s'est bien comporté sur le mois, avec une performance de 20bp, et présente actuellement un spread contre Estr de +37bp"

Octobre 2025

"En octobre, la croissance dans la zone euro est restée soutenue, le PMI composite global étant progressé à 52,2 en octobre contre 51,2 en septembre, dépassant la barre des 50,0 indiquant l'absence de changement pour le dixième mois consécutif. La croissance a été portée par les services, où la dernière augmentation de l'activité commerciale a été la plus forte depuis août 2024. Une solide augmentation de la production a été enregistrée en Allemagne, où le rythme de croissance a atteint un plus haut de 29 mois. Contrairement à la tendance générale dans la zone euro, la France a enregistré une quatorzième réduction mensuelle consécutive de la production, la plus forte depuis février. Par ailleurs, la notation souveraine de la France en tant qu'émetteur a connu de mauvais jours auprès de toutes les principales agences de notation en octobre, suite à la dégradation de Fitch le mois précédent. Moody's a maintenu la note globale de la France mais a révisé ses perspectives de « stable » à « négative », tandis que S&P a abaissé sa note de AA- à A+. S&P s'attend à ce que l'objectif de déficit budgétaire général de 5,4% du PIB soit atteint, mais prévoit des progrès plus lents que prévu dans la consolidation budgétaire dans les années à venir. La dette publique devrait atteindre 121% du PIB en 2028, contre 112% à la fin de l'année dernière. L'inflation, pour sa part, reste stable à 2,1% en glissement annuel, un niveau conforme à l'objectif de la Banque centrale européenne (BCE). L'inflation sous-jacente, qui exclut les éléments volatils tels que l'énergie et l'alimentation, reste stable à 2,4%. La BCE a maintenu son taux directeur à 2% pour le troisième mois consécutif, les décideurs s'attendant à ce que l'inflation reste au niveau de 2% dans les années à venir. Les risques à la baisse devraient être limités en Europe après un accord commercial avec les États-Unis, mais les effets restent à observer. Alors que la BCE a maintenu son taux directeur à 2,00%, la Fed a abaissé son taux cible de 25 points de base fin octobre à 3,75% - 4,00%. Aux États-Unis, en raison du « Shutdown », les responsables américains ne disposaient pas d'un mois complet de données cruciales sur l'emploi gouvernemental. Les rapports du PIB du troisième trimestre sont désormais en retard et les estimations indiquent un rythme modéré d'activité économique avec une croissance de 2,3%, mais chaque jour de retard dans la publication des rapports officiels réduit leur fiabilité. La Fed a cependant noté que l'activité économique aux États-Unis s'est développée à un rythme modéré, tandis que l'emploi a ralenti et que le chômage a légèrement augmenté (mais reste globalement bas). La Fed a également noté que l'inflation a augmenté depuis le début de l'année et reste « quelque peu élevée ». L'inflation américaine a augmenté de 0,3% en septembre, portant le taux d'inflation annuel à 3%. Les chiffres de l'IPC de base, qui excluent l'alimentation et l'énergie, ont montré une hausse à un taux annuel de 3%. La majeure partie de cette hausse peut être attribuée à une augmentation de 4,1% des prix de l'essence. Le président de la Fed, Jerome Powell, a déclaré que les futures décisions sur les taux sont incertaines en vue de la réunion de décembre à venir. Les rendements à 10 ans aux États-Unis sont tombés à un plus bas de 3,95% en octobre contre 4,150% fin septembre. En Europe, les taux ont globalement baissé sur le mois : l'Allemagne à 2,63% (-8 points de base), les rendements français à 10 ans ont chuté de 11 points de base pour clôturer le mois à 3,42%, l'Espagne à 3,14% (-11 points de base). Dans ce contexte, l'anticipation d'inflation en zone euro à 10 ans sur le bund 10 ans est en hausse de 1.74% à 1.76% fin octobre. Aux États-Unis, l'anticipation d'inflation à 10 ans sur le TIPS 10 ans est en légère baisse de 2.37% à 2.32% fin octobre. Le pétrole WTI est en légère baisse sur octobre de 62.0\$ à 61.0\$ le baril. L'or progresse sur le mois de 3873 \$ à 3997 \$. Nous avons profité de l'élargissement des spreads pour revenir sur la France afin de profiter de l'accalmie qui se profile sur le spread France-Allemagne. Ainsi nous renforçons notre position sur les maturités très courtes pour profiter du rendement et sur les maturités les plus longues pour le spread qui est à un niveau intéressant en relatif."

Novembre 2025

"Dans l'hexagone, le tassement de la demande intérieure privée et de l'emploi au T3 se confirment et l'inflation reste faible à 0.9% en novembre. Les péripéties sur le budget 2026 laissent augurer une loi spéciale qui rassure les investisseurs en titres d'Etat. Le Japon se distingue avec une hausse du 10 ans de 14 pdb à 1.81%. Le momentum de l'Archipel est positif. La reprise des prêts au secteur privé se poursuit. L'activité tertiaire et la consommation sont fermes. La confiance se redresse, tirée par la politique expansionniste de la Premier ministre Takaichi dont le Cabinet approuve un plan de relance de 3% PIB. Outre-Manche, le statu quo « dovish » de la Banque d'Angleterre ne surprend pas. L'inflation se modère, le chômage augmente et les salaires décélèrent. Le moral des ménages se dégrade et la consommation ralentit. Les spreads de crédit

OPCVM BFT LCR SOCIAL GREEN

entreprise Europe varient peu sur le mois. De même pour le dollar et l'euro. Mais l'apparente stabilité de nombreux marchés masque de forts mouvements. La chute du bitcoin s'amplifie à environ -30% sur les plus hauts de début octobre. L'accumulation de positions spéculatives, des sorties d'ETF Bitcoin et des ventes de détenteurs longs s'ajoutent à un épisode d'aversion au risque qui pénalise les actifs volatils. Le mouvement affecte surtout les valeurs Tech alors que les défensives surperforment aux Etats-Unis et les financières en Eurozone. Les marchés sont soulagés par la fin du shutdown et la saison des résultats qui s'achève avec les bons résultats de Nvidia. Mais les craintes d'une bulle IA refont surface. De plus, l'absence des statistiques américaines dont la publication est retardée (voire annulée) du fait de la paralysie prolongée du gouvernement, alimente l'incertitude et des doutes s'installent sur le prochain mouvement de la Fed. En fin de mois, des données alternatives suggèrent un emploi stagnant et une activité atone. Le moral des ménages retombe en novembre. Et la probabilité implicite d'une baisse des taux de la Fed en décembre remonte à plus de 80%. L'OPEP+ maintient sa politique d'addition d'offre pour décembre mais annonce une pause au T1. Le Brent s'effrite à 62 \$/baril. Les négociations de paix Ukraine-Russie précipitent le recul du prix du gaz en Europe à moins de 30 / MWh. Le contre-choc énergétique, la détente monétaire et la relance allemande suscitent un regain de confiance en Eurozone en novembre, surtout dans les services. La conjoncture reste hésitante : la hausse du crédit au secteur privé plafonne à 3% l'an, l'emploi progresse peu et les salaires décélèrent. Sur le mois de novembre, le spread France Allemagne s'est resserré d'environ 6 bp. Le taux français 10 ans quant à lui a baissé sur la période de 13bp. Un taux français toujours chahuté compte tenu de l'environnement politique et des flux acheteurs moins importants. Sur le fonds nous avons renforcé la France pour profiter du resserrement des spreads en asset swap sur les maturités les plus longues."

Décembre 2025

"En décembre 2025, l'économie américaine concluait un trimestre très chahuté par la paralysie budgétaire d'octobre/novembre et par les retards de publication de plusieurs séries officielles d'indicateurs. Le shutdown de 43 jours, qui a pris fin en novembre, a pesé sur l'activité et sur la disponibilité des données ; le Congressional Budget Office et divers instituts ont estimé des pertes ponctuelles importantes et un impact non totalement récupérable sur le PIB en fin d'année. Malgré ces perturbations, la lecture disponible pour le troisième trimestre (publiée tardivement, le 23 décembre) a montré une croissance robuste à +4,3% en rythme annualisé, mais cette lecture combine plusieurs séries de données et appelle à la prudence quant aux révisions ultérieures. Côté prix et emploi, les chiffres publiés avant et pendant décembre confirmaient un tableau mitigé : l'inflation mesurée par le CPI a ralenti à 2,7% en glissement annuel en novembre, après 3,0% en septembre, tandis que le marché du travail montrait un net ralentissement des embauches avec +64 000 création d'emplois en novembre et un taux de chômage à 4,6%, témoignant d'un « no-hire, no-fire » plus marqué que plus tôt dans l'année. Dans la zone euro, en décembre 2025, l'inflation s'est établie autour de 2,0% selon les estimations publiées, tandis que le marché du travail est resté relativement tendu avec un taux de chômage proche de 6,4%, malgré de fortes disparités nationales comme par exemple l'Espagne enregistrant les niveaux les plus élevés. Le profil de la demande est contrasté : les services continuent de soutenir la croissance et maintiennent l'indice composite au-dessus du seuil d'expansion (51,9), alors que l'industrie a marqué un net ralentissement, le PMI manufacturier tombant à 48,8 en décembre en raison d'un recul des nouvelles commandes et d'une remontée des pressions sur les coûts. Pour 2026 en zone Euro, les projections convergent vers une lente normalisation de l'inflation et une croissance modeste. L'Eurosystème anticipe une décrue de l'inflation vers environ 1,9% en 2026 et une croissance du PIB autour de 1.2%, portée par les services et par des mesures budgétaires ciblées mais limitée par la faiblesse manufacturière et les risques géopolitiques et énergétiques. Au niveau de la politique monétaire et du sentiment de marché en décembre, la Réserve fédérale a réduit son taux directeur et a abaissé la fourchette cible à 3,50%-3,75% lors de la réunion du 10 décembre. La décision a été marquée par des débats internes et une forte dépendance aux futures publications de données désormais publiées en rattrapage. Les risques dominants restent l'effet retardé des nouveaux droits de douane sur l'inflation des biens, la fragilisation potentielle de la consommation si l'effet du shutdown et des politiques migratoires perdure, et la concentration des valorisations sur les valeurs liées à l'intelligence artificielle qui entretient des inquiétudes de surchauffe sectorielle. Du côté de la zone euro, la BCE a maintenu sa politique inchangée ; les projections envisagent une nouvelle modération de l'inflation sous-jacente vers l'objectif de 2% sur la période 2026-2028. Sur les marchés obligataires, aux États-Unis, le rendement des obligations à 10 ans a augmenté de 16 points de base pour s'établir à 4,17%, contre 4,01% fin novembre. En zone euro, le taux à 10 ans fin décembre ressort en Espagne à 3,29% (+12 points de base), en Allemagne à 2,86% (+17 points de base), en Italie à 3,55% (+15 points de base) et en France à 3,56% (+16 points de base). Les rendements des obligations à 2 ans ont affiché la même tendance haussière : 2,12% en Allemagne (+9 points de base), 2,32% en France (+8 points de base), 2,27% en Espagne (+20 points de

OPCVM BFT LCR SOCIAL GREEN

base) et 2,20% en Italie (+2 points de base). Aux États-Unis, les rendements à 2 ans sont en baisse de 2 points de base, à 3,47%. Dans ce contexte, l'anticipation d'inflation en zone euro à 10 ans sur le bund à 10 ans est stable à 1.75% fin décembre. Aux États-Unis, l'anticipation d'inflation à 10 ans sur le TIPS à 10 ans est stable à 2.25% fin décembre. Le pétrole WTI est en baisse sur décembre de 58.5\$ à 57.4\$ le baril. L'or progresse sur le mois de 4255 \$ à 4341 \$. Enfin, le dollar est en baisse sur le mois de 1.160 à 1.175 contre euro. Sur le mois le fonds a performé de 9 bp, ce qui porte la performance annuelle à 2,87% avec une sensibilité un peu en dessous de 1."

Sur la période sous revue du portefeuille BFT LCR SOCIAL GREEN, la performance est de 2,87%. Celle du benchmark est de 2,24% avec une Tracking Error de 0,53%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
BUNDSOBLIGATION 0.0% 10-10-25	25 623 100,00	25 990 441,00
BUNDSOBLIGATION 1.3% 15-10-27	14 702 150,00	4 934 150,00
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 1.75% 25-06-39	11 905 240,00	3 956 550,00
UNEDIC 3.375% 25-11-33 EMTN	6 450 860,00	6 535 620,00
BELGIUM GOVERNMENT BOND 2.75% 22-04-39	4 656 050,00	4 535 810,00
REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 0.0% 15-08-30	9 036 300,00	
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 2.3% 15-02-33	3 928 820,00	3 936 920,00
NEDWBK 0.125% 28-05-27 EMTN	5 790 060,00	
KOMMUNEKREDIT 1.5% 16-05-29		5 401 200,00
BANQUE EUROPEAN D'INVESTISSEMENT BEI 3.125% 15-05-37	5 352 958,71	

Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :**

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

• **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 158 223 000,00**

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap : 158 223 000,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA BNP PARIBAS BOFA SECURITIES EUROPE S.A. - FIC CITIGROUP GLOBAL MARKETS EUROPE AG CREDIT AGRICOLE CORP IB GOLDMAN SACHS BANK EUROPE SE HSBC CONTINENTAL EUROPE SA J.P. MORGAN SE SOCIETE GENERALE SA UNICREDIT BANK AG (HYPOVEREINSBANK)

(*) Sauf les dérivés listés.

OPCVM BFT LCR SOCIAL GREEN

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*)	
Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces	4 210 000,00
Total	4 210 000,00

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus	
Total des revenus	
. Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais	
Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Le 01 octobre 2025 : Modification [Commissaire aux comptes] : PricewaterhouseCoopers Audit, représenté par Raphaëlle ALEZRA-CABESSA.

Le 01 octobre 2025 Modification [Contact réclamation] : client.servicing@cpram.com

Le 01 octobre 2025 Modification [Dépositaire] : CACEIS BANK, Société Anonyme, Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge le 01 octobre 2025 Modification [Gestionnaire comptable] : CACEIS Fund Administration désignée par Amundi Asset Management.

Le 01 octobre 2025 Modification [Gestionnaire financier].

Le 01 octobre 2025 Modification [Société de gestion] : CPR Asset Management 91-93, boulevard Pasteur - 75015 PARIS le 01 octobre 2025 Modification [Société de gestion] : CPR Asset Management, membre du groupe Amundi, agréée sous le n°GP-01056.

Le 01 octobre 2025 Modification [Société de gestion] : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur - CS 61595 - 75730 Paris Cedex 15.

Le 01 octobre 2025 Modification [Société de gestion] : CPR Asset Management, Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le N° GP01056 le 01 octobre 2025 Modification [Société de gestion] : 33 153157000.

Le 01 octobre 2025 Modification [Adresse société de gestion CODE ISIN : FR0010544775] : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur - CS 61595 - 75730 Paris Cedex 15.

Le 01 octobre 2025 Modification [Contact réclamation - CODE ISIN : FR0010544775] : client.servicing@cpram.com.

Le 01 octobre 2025 Modification [Numéro d'agrément AMF - CODE ISIN : FR0010544775] : GP-01056.

Le 01 octobre 2025 Modification [Scénarios de performance - CODE ISIN : FR0010544775] : Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2022 et le 30/10/2025.

Le 01 octobre 2025 Modification [Société de gestion - CODE ISIN : FR0010544775] : CPR Asset Management le 01 octobre 2025 Modification [Téléphone société de gestion - CODE ISIN : FR0010544775]: 33 153157000.

Informations spécifiques

Droit de vote

Les informations et documents relatifs à la politique de vote et à l'exercice des droits de vote en Assemblée Générale des OPC de CPR Asset Management sont adressés aux actionnaires ou porteurs de parts sur simple demande écrite à l'adresse postale de la société de gestion : CPR Asset Management – 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15. Site internet : www.cpr-am.com Télécopie : 01-53-15-70-70.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la société de gestion ou par les entités de son Groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques du bilan : 3. Compléments d'information,

3.9.3. Instruments financiers du Groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos.

Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

- Effet de Levier – Fonds pour lesquels la méthode de calcul en risque est appliquée
Niveau de levier indicatif : 69,36%.

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Le comité courtiers et contreparties de CPR AM est l'instance qui valide formellement la liste des intermédiaires, contreparties et brokers de recherche sélectionnés par la société de gestion. Le comité courtiers et contreparties se réunit plusieurs fois par an. Présidé par la Direction Générale de CPR AM, il rassemble le Directeur des Investissements, les Directeurs de Gestion, les représentants de la table de négociation Amundi Intermédiation, le Responsable du Service Juridique, le Responsable du Contrôle des Risques et le Responsable de la Conformité.

Le comité courtiers et contreparties a pour objet :

- d'arrêter la liste des courtiers/intermédiaires financiers ;
- de suivre les volumes (courtages sur les actions et montant net pour les autres produits) affectés à chaque courtier ;
- de se prononcer sur la qualité des prestations des courtiers.

L'appréciation des brokers et contreparties en vue de définir ceux figurant sur la liste autorisée et les volumes maximum admis pour chacun d'entre eux, fait intervenir plusieurs équipes qui se prononcent au regard de différents critères :

- Risque de contrepartie ;
- Qualité de l'exécution des ordres ;
- Evaluation des prestations d'aide à la décision d'investissement.

Rapport relatif à la politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires

Conformément à l'article 314–75-V du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, CPR Asset Management tient à la disposition des porteurs le rapport relatif à sa politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires qui lui fournissent des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres et décrivant la politique arrêtée en la matière. Ce rapport fait l'objet d'un document publié sur le site de CPR Asset Management : www.cpr-am.com.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Conformément à l'article 314-82 du règlement générale de l'Autorité des Marchés Financiers, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation précisant les conditions dans lesquelles CPR Asset Management a eu recours pour l'exercice clos à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres fait l'objet d'un document publié sur le site de CPR Asset Management : www.cpr-am.com.

Politique de Rémunérations

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de CPR AM est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « *Directive AIFM* »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « *Directive UCITS V* »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« *SFDR* »), intégrant le risque de développement durable et les critères Investissement Responsable dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes Investissement Responsable d'un fonds.

OPCVM BFT LCR SOCIAL GREEN

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 31 janvier 2025, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2024 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2025.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2025, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2025, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par CPR AM à l'ensemble de son personnel (174 bénéficiaires¹) s'est élevé à 24 973 618 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par CPR AM sur l'exercice : 15 660 843 euros, soit 63% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées (y compris actions de performance) et non différées versées par CPR AM sur l'exercice : 9 312 775 euros, soit 37% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucune somme correspondant à un retour sur investissement dans des parts de carried interest n'a été versée pour l'exercice.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 3 470 710 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (11 bénéficiaires), 4 219 970 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (12 bénéficiaires).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

¹ Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année, qu'ils aient été ou non encore présents au 31/12/2025

OPCVM BFT LCR SOCIAL GREEN

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1, 3, 5 ans,
- Performance en fonction du risque basée sur Ratio d'Information / Ratio de Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Investissement Responsable :
 - Respecter la politique « beat the benchmark » de l'Investissement Responsable,
 - Délivrer de l'alpha tout en respectant les objectifs Investissement Responsable des fonds (basés sur le rating d'Amundi),
 - Dans le contexte des nouvelles politiques d'exclusion, désinvestir selon le calendrier, lorsqu'il y a lieu,
 - Contribuer au développement de l'offre Net Zéro

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante Investissement Responsable dans les actions commerciales
- Investissement Responsable :
 - Respect de la politique Investissement Responsable,
 - Intégration de l'Investissement Responsable dans les processus d'investissement,
 - Capacité à promouvoir et diffuser les connaissances sur l'Investissement Responsable en interne et en externe,
 - Aptitude à concilier la combinaison rendement et Investissement Responsable (rendement / risque ajusté de l'Investissement Responsable),
 - Intégration de la composante Investissement Responsable dans l'engagement des clients.

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment pour les produits Investissement Responsable
- Revenus
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Investissement Responsable :
 - Nombre d'actions commerciales par an, et capacité à présenter l'offre Investissement Responsable, notamment en matière de prospection,
 - Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net Zéro

OPCVM BFT LCR SOCIAL GREEN

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation / développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Investissement Responsable :
 - Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques, l'expertise et les solutions Investissement Responsable d'Amundi,
 - Capacité à promouvoir et diffuser les connaissances sur l'Investissement Responsable en interne et en externe,
 - Accompagnement des clients dans le nouveau contexte SFDR.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

- CPR AM produit une analyse ESG qui se traduit par la notation ESG de plus de 17 000 entreprises dans le monde², selon une échelle qui va de « A » (pour les émetteurs aux meilleurs pratiques ESG) à « G » (pour les moins bonnes pratiques ESG). Le score ESG obtenu vise à mesurer la performance ESG d'un émetteur : capacité à anticiper et gérer les risques de durabilité ainsi que l'impact négatif potentiel de ses activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse est complétée par une politique d'engagement active auprès des émetteurs, en particulier sur les enjeux importants en matière de développement durable propres à leurs secteurs.

² Sources CPR AM Décembre 2025

OPCVM BFT LCR SOCIAL GREEN

- Dans le cadre de sa responsabilité fiduciaire, CPR AM a fixé des normes minimales et des politiques d'exclusion sur des sujets critiques en matière de durabilité³. Ces Normes Minimales et cette Politique d'Exclusion sont appliquées aux portefeuilles gérés activement et aux portefeuilles ESG passifs et toujours dans le respect des lois et des réglementations applicables.

Pour les produits passifs, l'application de la politique d'exclusion diffère entre les produits ESG et les produits non ESG⁴ :

– Pour les produits passifs ESG : Tous les ETF ESG et fonds indiciels ESG appliquent les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion de CPR AM.

– Pour les produits passifs non ESG : Le devoir et l'obligation réglementaire en matière de gestion passive consistent à répliquer le plus fidèlement possible un indice. Le gestionnaire de portefeuille doit respecter l'objectif contractuel de délivrer une exposition passive conforme à l'indice répliqué. Les fonds indiciels/ETF de CPR AM répliquant des indices de référence standards (non ESG) n'appliquent donc pas d'exclusions systématiques au-delà de celles imposées par la réglementation. Toutefois, pour les titres exclus de l'univers d'investissement actif de CPR AM, en raison de l'application des Normes Minimales et de la Politique d'Exclusion, mais qui peuvent être présents dans des fonds passifs non ESG, CPR AM a renforcé son processus d'engagement et ses actions de vote qui peuvent conduire à un vote contre la décharge du conseil d'administration ou de la direction, ou contre la réélection du président et de certains administrateurs.

Pour les fonds à formule, l'application des Normes Minimales et de la Politique d'Exclusion diffère également selon leur qualification ESG ou non ESG :

Les fonds à formule ESG appliquent les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion de CPR AM.

Les fonds à formule non ESG n'appliquent pas d'exclusions systématiques au-delà de celles réglementaires⁵.

Exclusions normatives liées aux conventions internationales :

- mines anti-personnel et bombes à sous-munitions⁶,
- armes chimiques et biologiques⁷,
- violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies⁸.

Exclusions sectorielles :

- armement nucléaire,
- armes à uranium appauvri,
- charbon thermique⁹,
- pétrole, gaz et combustibles consommables¹⁰
- tabac

Concernant les politiques d'exclusions sectorielles :

- Charbon thermique

CPR AM a mis en œuvre depuis 2016 une politique sectorielle spécifique générant l'exclusion de certaines entreprises et émetteurs. Chaque année depuis 2016, CPR AM a renforcé sa politique d'exclusion du charbon (règles et seuils) dans la mesure où son élimination progressive (calendrier 2030/2040) est primordiale pour parvenir à la décarbonation de nos économies. Ces engagements découlent de la stratégie climat du groupe Crédit Agricole.

³ Pour plus de détails se référer à la politique investissement responsable de CPR AM disponible sur le site www.amundi.fr

⁴ Pour une vue exhaustive du champ d'application de la Politique d'Exclusion de CPR AM veuillez-vous référer aux tableaux présentés en annexe page 35 de la Politique Générale Investissement Responsable de CPR AM

⁵ Veuillez-vous référer au champ d'application de la politique d'exclusion présentée annexe 9.1.

⁶ Conventions Ottawa (12/03/1997) et Oslo (12/03/2008).

⁷ Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction - 26/03/1972

⁸ Emetteurs qui violent de manière grave et répétée un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures correctives crédibles

⁹ Développeurs, extraction minière, entreprises jugées trop exposées pour pouvoir sortir du charbon thermique au rythme escompté

¹⁰ Tels que définis par la classification GICS® (Global Industry Classification Standard)

OPCVM BFT LCR SOCIAL GREEN

CPR AM exclut :

- Les entreprises minières, de services publics et d'infrastructures de transport qui développent des projets de charbon thermique avec un statut autorisé et qui sont en phase de construction.
- Les entreprises générant plus de 20% de leur chiffre d'affaires de l'extraction de charbon thermique,
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est supérieure ou égale à 70 millions de tonnes
- Toutes les entreprises qui génèrent plus de 50% de leur chiffre d'affaires de l'extraction de charbon thermique et de la production d'électricité à partir de charbon thermique,
- Toutes les entreprises qui génèrent entre 20% et 50% de leur chiffre d'affaires de la production d'électricité à base de charbon thermique et de l'extraction de charbon thermique, avec une trajectoire de transition insuffisante¹¹.

- Pétrole, gaz et combustibles consommables

Une exclusion peut être appliquée si la due diligence effectuée conclut que l'émetteur dépasse significativement la trajectoire d'intensité carbone opérationnelle, sans mesure corrective crédible.

Plus précisément, cela s'applique aux :

Entreprises dont l'intensité carbone opérationnelle est incompatible avec la trajectoire de réduction moyenne globale fixée par le scénario NZE de l'AIE, soit une réduction de 50% d'ici 2030, à la date d'application (sur la base d'une réduction linéaire moyenne).

- Hydrocarbures non conventionnels

L'investissement dans les entreprises fortement exposées aux énergies fossiles entraîne de plus en plus de risques sociaux, environnementaux et économiques. L'exploration et la production pétrolière et gazière non-conventionnelles sont exposées à des risques climatiques aigus. CPR AM applique une gestion discrétionnaire en la matière et sa politique est applicable à l'ensemble des stratégies de gestion active, et toutes les stratégies ESG de gestion passive.

CPR AM exclut les entreprises dont l'activité liée à l'exploration et à la production d'hydrocarbures non conventionnels représente plus de 30% de leur chiffre d'affaires. Cela concerne les sables bitumineux, les schistes bitumineux (gisements riches en kérogène), le pétrole de schiste, le gaz de schiste, les gisements de charbon et le méthane de houille.

- Tabac

CPR AM pénalise les émetteurs exposés à la chaîne de valeur du tabac en limitant leur note ESG et a mis en place une politique d'exclusion pour les entreprises productrices de cigarettes. Cette politique touche l'ensemble du secteur du tabac, y compris les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les détaillants. Elle est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles CPR AM applique une gestion discrétionnaire.

CPR AM exclut :

- Les entreprises qui fabriquent des produits complets du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieurs à 5%), y compris les fabricants de cigarettes, car aucun produit ne peut être considéré comme exempt du travail des enfants.

Par ailleurs, la note ESG du secteur du tabac est plafonnée à E (sur l'échelle de notation allant de A à G). Cette politique s'applique aux entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieur à 10%).

- Armes à uranium appauvri

Les armes à uranium appauvri sont considérées comme provoquant la libération de particules chimiquement toxiques et radioactives, représentant un danger à long terme pour l'environnement et la santé humaine.

¹¹ CPR AM effectue une analyse pour évaluer la qualité du plan d'élimination progressive.

OPCVM BFT LCR SOCIAL GREEN

En conséquence, CPR AM exclut les émetteurs réalisant un chiffre d'affaires significatif, défini comme supérieur à 5% de leur chiffre d'affaires total, provenant de la production ou de la vente d'armes à uranium appauvri.

Cette politique est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles CPR AM a toute discrétion.

- Armement nucléaire

CPR AM limite les investissements dans les entreprises exposées à l'armement nucléaire et notamment celles qui sont impliquées dans la production de composants clés/dédiés à l'arme nucléaire.

CPR AM exclut les émetteurs qui remplissent au moins une des conditions suivantes :

- Emetteurs impliqués dans la production, la vente ou au stockage d'armes nucléaires des états n'ayant pas ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ou des états signataires du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires mais qui ne sont pas membres de l'OTAN ;
- Emetteurs impliqués dans la production d'ogives nucléaires et/ou de missiles nucléaires complets, ainsi que dans les composants qui ont été développés et/ou modifiés de manière significative en vue d'une utilisation exclusive dans des armes nucléaires ;
- Emetteurs qui réalisent plus de 5% de leur chiffre d'affaires de la production ou la vente d'armes nucléaires, à l'exception des revenus provenant de composants à double usage ainsi que des plateformes de lancement.

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 9 - au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC peut investir dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental au sens de l'article 5 du Règlement sur la Taxonomie. Aussi, il est attendu que l'OPC puisse partiellement investir dans des activités économiques qualifiées d'écologiquement durables au sens des articles 3 et 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « do no significant harm » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

OPCVM BFT LCR SOCIAL GREEN

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 9 - au titre du SFDR

Au titre de l'article 58 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation de l'objectif d'investissement durable du produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025**

BFT LCR SOCIAL GREEN
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
CPR ASSET MANAGEMENT
91-93, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement BFT LCR SOCIAL GREEN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

BFT LCR SOCIAL GREEN

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 4

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa



2026.04.30 19:34:00 +02:00

Comptes annuels

OPCVM BFT LCR SOCIAL GREEN

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes		
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations convertibles en actions (B)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées (C)	221 032 446,88	171 555 954,69
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	221 032 446,88	171 555 954,69
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances (D)		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)		
OPCVM		
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne		
Autres OPC et fonds d'investissements		
Dépôts (F)		
Instruments financiers à terme (G)	5 164 055,18	4 860 394,98
Opérations temporaires sur titres (H)		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres financiers donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Prêts (I) (*)		
Autres actifs éligibles (J)		
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	226 196 502,06	176 416 349,67
Créances et comptes d'ajustement actifs	527 738,28	550 000,00
Comptes financiers	6 947 723,15	588 386,78
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	7 475 461,43	1 138 386,78
Total de l'actif I+II	233 671 963,49	177 554 736,45

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

OPCVM BFT LCR SOCIAL GREEN

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	221 690 059,35	167 191 537,36
Report à nouveau sur revenu net		
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes		
Résultat net de l'exercice	6 359 060,48	4 530 091,24
Capitaux propres I	228 049 119,83	171 721 628,60
Passifs de financement II (*)		
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	228 049 119,83	171 721 628,60
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres financiers		
Instruments financiers à terme (B)	1 397 069,84	2 928 556,57
Emprunts (C) (*)		
Autres passifs éligibles (D)		
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	1 397 069,84	2 928 556,57
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	4 225 773,82	2 904 551,28
Concours bancaires		
Sous-total autres passifs IV	4 225 773,82	2 904 551,28
Total Passifs : I+II+III+IV	233 671 963,49	177 554 736,45

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

OPCVM BFT LCR SOCIAL GREEN

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions		
Produits sur obligations	5 839 569,39	6 301 813,72
Produits sur titres de créances		
Produits sur parts d'OPC		
Produits sur instruments financiers à terme	3 806 089,29	6 681 544,15
Produits sur opérations temporaires sur titres		
Produits sur prêts et créances		
Produits sur autres actifs et passifs éligibles		
Autres produits financiers	149 174,54	97 211,38
Sous-total produits sur opérations financières	9 794 833,22	13 080 569,25
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières		
Charges sur instruments financiers à terme	-2 842 800,28	-2 465 611,44
Charges sur opérations temporaires sur titres		
Charges sur emprunts		
Charges sur autres actifs et passifs éligibles		
Charges sur passifs de financement		
Autres charges financières	-80 454,57	-275 058,81
Sous-total charges sur opérations financières	-2 923 254,85	-2 740 670,25
Total revenus financiers nets (A)	6 871 578,37	10 339 899,00
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC		
Versements en garantie de capital ou de performance		
Autres produits		
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-157 833,70	-177 897,36
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement		
Impôts et taxes		
Autres charges		
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-157 833,70	-177 897,36
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	6 713 744,67	10 162 001,64
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	39 319,93	-2 594 485,19
Sous-total revenus nets I = (C+D)	6 753 064,60	7 567 516,45
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	-751 613,44	963 726,82
Frais de transactions externes et frais de cession		
Frais de recherche		
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs		
Indemnités d'assurance perçues		
Versements en garantie de capital ou de performance reçus		
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	-751 613,44	963 726,82
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	1 999,31	-350 718,27
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	-749 614,13	613 008,55

OPCVM BFT LCR SOCIAL GREEN

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	431 046,50	-5 017 544,61
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises		
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir		
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs		
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	431 046,50	-5 017 544,61
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-75 436,49	1 367 110,85
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	355 610,01	-3 650 433,76
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)		
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)		
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)		
Impôt sur le résultat V (*)		
Résultat net I + II + III + IV + V	6 359 060,48	4 530 091,24

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexes aux comptes annuels

OPCVM BFT LCR SOCIAL GREEN

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion est d'accroître dans la durée la valeur liquidative du fonds , en investissant sur des obligations vertes, sociales ou durables en parvenant à un taux de restitution LCR de 100%.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

OPCVM BFT LCR SOCIAL GREEN

A1b. Éléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Actif net en EUR	797 039 638,41	370 526 466,04	226 957 723,11	171 721 628,60	228 049 119,83
Nombre de titres	72 915,008	34 334,074	20 437,745	15 055,745	19 436,745
Valeur liquidative unitaire	10 931,07	10 791,80	11 104,83	11 405,72	11 732,88
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-21,27	-91,21	-838,52	40,71	-38,56
Capitalisation unitaire sur revenu	-45,13	21,54	367,50	502,63	347,43

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins-values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

OPCVM BFT LCR SOCIAL GREEN

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Exposition des positions Hors-Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

OPCVM BFT LCR SOCIAL GREEN

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1^{er} niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.

2^{ème} niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

	Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux barème
P1	Frais de gestion financière	Actif net	0,500% TTC maximum l'an
P2	Frais de fonctionnement et autres services		
P3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif
P4	Commission de mouvement	Néant	Néant
P5	Commission de surperformance	Actif net	Néant

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

OPCVM BFT LCR SOCIAL GREEN

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part BFT LCR SOCIAL GREEN	Capitalisation	Capitalisation

OPCVM BFT LCR SOCIAL GREEN

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	171 721 628,60	226 957 723,11
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	50 039 415,00	20 015 344,56
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-105 101,50	-81 359 622,92
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	6 713 744,67	10 162 001,64
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-751 613,44	963 726,82
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	431 046,50	-5 017 544,61
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes		
Autres éléments		
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	228 049 119,83	171 721 628,60

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

OPCVM BFT LCR SOCIAL GREEN

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	4 390,000	50 039 415,00
Parts rachetées durant l'exercice	-9,000	-105 101,50
Solde net des souscriptions/rachats	4 381,000	49 934 313,50
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	19 436,745	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
BFT LCR SOCIAL GREEN FR0010544775	Capitalisation	Capitalisation	EUR	228 049 119,83	19 436,745	11 732,88

OPCVM BFT LCR SOCIAL GREEN

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées						
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total						

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

OPCVM BFT LCR SOCIAL GREEN

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
		+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	221 032,45	221 032,45	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	6 947,72	0,00	0,00	0,00	6 947,72
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	-158 223,00	158 223,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		62 809,45	158 223,00	0,00	6 947,72

OPCVM BFT LCR SOCIAL GREEN

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)	]3 - 6 mois] (*)	]6 - 12 mois] (*)	]1 - 3 ans] (*)	]3 - 5 ans] (*)	]5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	5 898,12	50 610,39	66 027,08	85 201,90	13 294,96
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	6 947,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	140 473,00	17 750,00	0,00	-15 150,00	-54 040,00	-80 660,00	-8 373,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	147 420,72	17 750,00	5 898,12	35 460,39	11 987,08	4 541,90	4 921,96

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

OPCVM BFT LCR SOCIAL GREEN

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées					
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances					
Comptes financiers					
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
Total					

OPCVM BFT LCR SOCIAL GREEN

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit^(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	221 032,45	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	221 032,45	0,00	0,00

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

OPCVM BFT LCR SOCIAL GREEN

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA	694,75	0,00
BNP PARIBAS	94,98	0,00
CITIGROUP GLOBAL MARKETS EUROPE AG	199,63	0,00
CREDIT AGRICOLE CORP IB	2 476,79	0,00
GOLDMAN SACHS BANK EUROPE SE	382,79	0,00
HSBC CONTINENTAL EUROPE SA	1,90	0,00
J.P. MORGAN SE	984,87	0,00
SOCIETE GENERALE SA	328,35	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
BOFA SECURITIES EUROPE S.A.	260,00	0,00
UNICREDIT S.P.A.	260,00	0,00
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
BNP PARIBAS	0,00	5,71
BOFA SECURITIES EUROPE S.A. - FIC	0,00	134,31
CREDIT AGRICOLE CORP IB	0,00	799,89
UNICREDIT BANK AG (HYPOVEREINSBANK)	0,00	104,73
J.P. MORGAN SE	0,00	347,14
HSBC CONTINENTAL EUROPE SA	0,00	5,29
Dettes		
Collatéral espèces		
BBVA ASSET MANAGEMENT SGIIC SA	0,00	840,00
CITIGROUP CAP XVIII	0,00	270,00
CREDIT AGRICOLE SA	0,00	1 630,00
Goldman Sachs AG	0,00	430,00
JP MORGAN	0,00	700,00
Société Générale	0,00	340,00

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

OPCVM BFT LCR SOCIAL GREEN

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
Créances		
	Ventes à règlement différé	7 738,28
	Collatéraux	520 000,00
Total des créances		527 738,28
Dettes		
	Frais de gestion fixe	15 773,82
	Collatéraux	4 210 000,00
Total des dettes		4 225 773,82
Total des créances et des dettes		-3 698 035,54

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	157 833,70
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,07
Rétrocessions des frais de gestion	

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données	
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
Total	

OPCVM BFT LCR SOCIAL GREEN

D4. AUTRES INFORMATIONS

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

OPCVM BFT LCR SOCIAL GREEN

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	6 753 064,60	7 567 516,45
Revenus de l'exercice à affecter Report à nouveau	6 753 064,60	7 567 516,45
Sommes distribuables au titre du revenu net	6 753 064,60	7 567 516,45

Part BFT LCR SOCIAL GREEN

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	6 753 064,60	7 567 516,45
Revenus de l'exercice à affecter (**) Report à nouveau	6 753 064,60	7 567 516,45
Sommes distribuables au titre du revenu net	6 753 064,60	7 567 516,45
Affectation : Distribution Report à nouveau du revenu de l'exercice Capitalisation	6 753 064,60	7 567 516,45
Total	6 753 064,60	7 567 516,45
* Information relative aux acomptes versés Montant unitaire Crédits d'impôt totaux Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

OPCVM BFT LCR SOCIAL GREEN

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	-749 614,13	613 008,55
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-749 614,13	613 008,55
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-749 614,13	613 008,55

Part BFT LCR SOCIAL GREEN

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-749 614,13	613 008,55
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-749 614,13	613 008,55
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-749 614,13	613 008,55
Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	-749 614,13	613 008,55
Total	-749 614,13	613 008,55
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

OPCVM BFT LCR SOCIAL GREEN

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			221 032 446,88	96,92
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			221 032 446,88	96,92
Banques commerciales			95 031 263,21	41,67
BPIFRANCE 0.0% 25-05-28 EMTN	EUR	2 000 000	1 884 320,00	0,83
BPI FRANCE E 2.75% 25-05-29	EUR	2 400 000	2 439 205,64	1,07
BPI FRANCE E 2.875% 25-11-31	EUR	3 000 000	2 963 308,15	1,30
BPI FRANCE E 3.5% 27-09-27	EUR	3 200 000	3 286 478,68	1,44
BPIFRANCE FINANCEMENT 0.125% 26-02-27	EUR	2 000 000	1 952 949,59	0,86
COUNCIL OF EUROPE DEVELOPMENT BANK 2.75% 16-04-31	EUR	2 450 000	2 493 556,14	1,09
COUNCIL OF EUROPE DEVELOPMENT BANK 2.875% 13-04-30	EUR	4 500 000	4 634 095,37	2,03
INVE BE 2.25 09-29	EUR	3 300 000	3 274 862,00	1,44
INVE BE 2.5 11-30	EUR	3 000 000	2 978 758,27	1,31
KOMM I 0.875 09-29	EUR	3 600 000	3 392 750,38	1,49
KOMMUNEKREDIT 0.75% 18-05-27	EUR	1 500 000	1 478 286,58	0,65
KOMMUNINVEST I SVERIGE AB 2.625% 01-09-32	EUR	1 473 000	1 457 860,87	0,64
KOMMUNINVEST I SVERIGE AB 2.875% 23-05-30	EUR	2 700 000	2 762 923,68	1,21
KOMMUNINVEST I SVERIGE AB 3.0% 15-09-27	EUR	1 800 000	1 836 368,14	0,81
KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU KFW 0.0% 15-06-29	EUR	1 000 000	920 865,13	0,40
KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU KFW 1.375% 07-06-32	EUR	1 350 000	1 248 198,68	0,55
KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU KFW 2.375% 04-10-29	EUR	2 390 000	2 395 888,29	1,05
KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU KFW 2.5% 09-10-30	EUR	2 000 000	2 005 799,95	0,88
KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU KFW 2.625% 15-11-32	EUR	1 850 000	1 832 268,66	0,80
KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU KFW 2.75% 15-05-30	EUR	1 700 000	1 744 580,67	0,77
KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU KFW 2.875% 31-03-32	EUR	3 350 000	3 440 608,41	1,51
LAND HESSEN 0.01% 18-06-31	EUR	5 950 000	5 115 655,14	2,24
LAND HESSEN 2.875% 04-07-33	EUR	2 250 000	2 260 477,91	0,99
LAND HESSEN 2.9% 18-06-35	EUR	2 250 000	2 233 883,37	0,98
LAND RE 1.9 07-32	EUR	6 050 000	5 761 842,17	2,51
LANDWIRTSCHAFTLICHE RENTENBANK 0.0% 22-09-27	EUR	1 000 000	963 061,91	0,42
LANDWIRTSCHAFTLICHE RENTENBANK 0.0% 30-06-31	EUR	1 500 000	1 292 384,15	0,57
LANDWIRTSCHAFTLICHE RENTENBANK 3.25% 26-09-33	EUR	3 000 000	3 085 549,82	1,35
MUNICIPALITY FINANCE 0.0% 14-10-30	EUR	1 000 000	878 940,00	0,39
MUNICIPALITY FINANCE 0.05% 06-09-29	EUR	5 000 000	4 566 351,37	2,00
NRW 0.125% 04-06-31 EMTN	EUR	1 000 000	867 807,60	0,38
NRW 0.5% 16-02-27 EMTN	EUR	1 000 000	985 701,16	0,43
NRW 0.95% 13-03-28 EMTN	EUR	1 000 000	979 037,05	0,43
NRW 2.0% 15-06-32 EMTN	EUR	950 000	909 410,21	0,40
NRW 2.5% 15-10-29 EMTN	EUR	2 535 000	2 540 663,12	1,11
NRWBANK 0.375% 17-11-26 EMTN	EUR	1 500 000	1 478 714,56	0,65
NRWBANK 0.5% 13-09-27	EUR	3 000 000	2 918 231,85	1,28
OEST KO 0.0 10-26	EUR	1 500 000	1 476 811,69	0,65

OPCVM BFT LCR SOCIAL GREEN

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
REGION WALLONNE 0.5% 08-04-30	EUR	1 000 000	907 216,23	0,40
SACHSENANHALT 2.75% 19-05-32	EUR	4 000 000	4 032 330,96	1,77
SACHSENANHALT 2.95% 20-06-33	EUR	1 340 000	1 353 259,66	0,59
Services aux collectivités			77 020 397,64	33,77
BANQUE EUROPEAN D'INVESTISSEMENT 0.05% 15-11-29	EUR	650 000	592 644,00	0,26
BANQUE EUROPEAN D'INVESTISSEMENT 2.75% 28-07-28	EUR	750 000	767 459,52	0,34
BANQUE EUROPEAN D'INVESTISSEMENT BEI 2.25% 15-03-30	EUR	4 600 000	4 640 281,71	2,03
BANQUE EUROPEAN D'INVESTISSEMENT BEI 2.5% 17-02-31	EUR	1 450 000	1 450 120,48	0,64
BANQUE EUROPEAN D'INVESTISSEMENT BEI 2.75% 16-01-34	EUR	2 300 000	2 326 678,78	1,02
BANQUE EUROPEAN D'INVESTISSEMENT BEI 2.875% 15-01-35	EUR	1 963 000	1 990 570,27	0,87
BANQUE EUROPEAN D'INVESTISSEMENT BEI 3.125% 15-05-37	EUR	5 373 000	5 418 209,84	2,38
BUNDSOBLIGATION 1.3% 15-10-27	EUR	10 000 000	9 896 224,66	4,33
CADES 0.0% 25-11-26 EMTN	EUR	3 000 000	2 942 595,00	1,29
CADES 3.0% 25-05-28 EMTN	EUR	3 400 000	3 505 975,90	1,54
CAISSE AMORTISSEMENT DETTE SOCIALE FR 0.0% 25-02-28	EUR	1 500 000	1 426 417,50	0,63
CAISSE AMORTISSEMENT DETTE SOCIALE FR 2.375% 24-09-28	EUR	2 100 000	2 107 311,60	0,92
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS 3.0% 25-05-29	EUR	1 200 000	1 235 123,26	0,54
COMMUNAUTE EUROPEAN BRU 0.0% 04-10-30	EUR	3 000 000	2 664 435,00	1,17
COMUNIDAD MADRID 2.822% 31-10-29	EUR	1 000 000	1 013 968,53	0,44
EUROPEAN UNION 0.0% 02-06-28	EUR	5 000 000	4 741 325,00	2,08
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 1.75% 25-06-39	EUR	10 000 000	7 876 753,04	3,45
IRELAND GOVERNMENT BOND 1.35% 18-03-31	EUR	1 500 000	1 430 068,56	0,63
LATVIA GOVERNMENT INTL BOND 0.25% 23-01-30	EUR	1 500 000	1 358 481,47	0,60
REGION WALLONNE 3.0% 06-12-30	EUR	2 500 000	2 501 767,47	1,10
REGION WALLONNE 3.25% 22-06-33	EUR	6 400 000	6 434 693,98	2,82
REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 0.0% 15-08-30	EUR	10 000 000	8 970 550,00	3,93
STATE OF BADENWUERTTEMBERG 2.625% 30-10-34	EUR	1 784 000	1 728 742,07	0,76
Services aux entreprises			3 538 674,92	1,55
IDF 0.0% 20-04-28 EMTN	EUR	900 000	850 918,50	0,37
IDF 3.2% 25-05-34 EMTN	EUR	2 700 000	2 687 756,42	1,18
Services aux professionnels			3 397 678,60	1,49
UNION NAT INTERPRO EMPLOI COMM IND 0.0% 25-11-28	EUR	1 500 000	1 395 307,50	0,61
UNION NAT INTERPRO EMPLOI COMM IND 0.01% 25-11-31	EUR	1 300 000	1 091 382,68	0,48
UNION NAT INTERPRO EMPLOI COMM IND 0.25% 25-11-29	EUR	1 000 000	910 988,42	0,40
Services financiers diversifiés			42 044 432,51	18,44
BNG BANK NV 1.875% 13-07-32	EUR	2 000 000	1 892 811,23	0,83
BNG BANK NV 2.75% 28-08-34	EUR	4 000 000	3 917 852,60	1,72
BNG BANK NV 3.0% 11-01-33 EMTN	EUR	1 500 000	1 543 958,84	0,68
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS 3.375% 25-11-30	EUR	2 500 000	2 559 415,58	1,12
EUROPEAN BANK FOR RECONSTRUCT ET DEVEL 2.875% 17-07-31	EUR	6 000 000	6 094 817,86	2,67
NEDWBK 0.125% 28-05-27 EMTN	EUR	7 000 000	6 808 047,05	2,99
NEDWBK 2.75% 24-09-32 EMTN	EUR	1 200 000	1 193 020,68	0,52

OPCVM BFT LCR SOCIAL GREEN

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
NEDWBK 3.0% 20-04-33	EUR	4 000 000	4 076 564,38	1,79
NORDISKA INVESTERINGSBANKEN NOR INV BK 0.0% 30-04-27	EUR	1 000 000	972 206,33	0,43
NORDISKA INVESTERINGSBANKEN NOR INV BK 0.25% 09-03-29	EUR	1 050 000	981 247,81	0,43
NORDISKA INVESTERINGSBANKEN NOR INV BK 2.375% 11-09-29	EUR	3 150 000	3 155 281,59	1,38
NRWBANK 2.75% 15-05-31 EMTN	EUR	1 900 000	1 929 355,43	0,85
NRWBANK 2.875% 05-04-33 EMTN	EUR	5 000 000	5 065 093,13	2,22
SOCIETE DE FINANCEMENT LOCAL ZCP 23-11-28	EUR	2 000 000	1 854 760,00	0,81
Total			221 032 446,88	96,92

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total						

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

OPCVM BFT LCR SOCIAL GREEN

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
E3R/0.01 31	5 950 000	767 038,60		5 950 000,00
E3R/0.01 31	1 300 000	192 113,46		1 300 000,00
E3R/0.0 28	5 000 000	258 759,63		5 000 000,00
E3R/0.0 28	1 000 000	55 417,03		1 000 000,00
E3R/0.0 28	1 000 000	54 489,79		1 000 000,00
E3R/0.0 28	1 500 000	72 894,68		1 500 000,00
E3R/0.0 28	1 500 000	100 600,58		1 500 000,00
E3R/0.0 29	1 000 000	76 562,49		1 000 000,00
E3R/0.0 30	1 000 000	114 108,07		1 000 000,00
E3R/0.0 31	1 500 000	187 432,71		1 500 000,00
E3R/0.05 29	4 000 000	330 585,71		4 000 000,00
E3R/0.05 29	650 000	53 555,54		650 000,00
E3R/0.05 29	1 000 000	80 819,86		1 000 000,00
E3R/0.125 31	1 000 000	120 510,25		1 000 000,00
E3R/0.25 29	1 050 000	60 913,92		1 050 000,00
E3R/0.25 29	1 000 000	83 831,50		1 000 000,00
E3R/0.25 30	1 500 000	143 349,45		1 500 000,00
E3R/0.5 30	1 000 000	87 732,72		1 000 000,00

OPCVM BFT LCR SOCIAL GREEN

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
E3R/0.95 28	1 000 000	18 408,86		1 000 000,00
E3R/1.35 31	1 500 000	71 793,27		1 500 000,00
E3R/1.75 39	3 000 000	691 341,02		3 000 000,00
E3R/1.875 32	2 000 000	77 772,32		2 000 000,00
E3R/2.25 29	3 300 000	21 712,47		3 300 000,00
E3R/2.5 30	3 000 000	31 860,04		3 000 000,00
E3R/2.5 30	2 000 000	17 749,03		2 000 000,00
E3R/2.5 31	1 450 000	12 198,59		1 450 000,00
E3R/2.625 32	1 473 000	21 227,42		1 473 000,00
E3R/2.625 32	1 850 000	28 765,23		1 850 000,00
E3R/2.625 34	1 784 000	62 161,05		1 784 000,00
E3R/2.75 28	750 000		-15 972,95	750 000,00
E3R/2.75 31	2 450 000		-44 035,21	2 450 000,00
E3R/2.75 31	1 900 000		-33 045,27	1 900 000,00
E3R/2.75 32	4 000 000		-4 947,59	4 000 000,00
E3R/2.75 34	2 300 000		-22 469,65	2 300 000,00
E3R/2.822 29	1 000 000		-13 222,45	1 000 000,00
E3R/2.875 30	3 000 000		-102 681,44	3 000 000,00
E3R/2.875 30	1 500 000		-51 340,71	1 500 000,00
E3R/2.875 30	2 100 000		-64 922,06	2 100 000,00
E3R/2.875 30	600 000		-18 549,15	600 000,00
E3R/2.875 31	3 000 000	52 202,79		3 000 000,00
E3R/2.875 32	3 350 000		-109 400,96	3 350 000,00
E3R/2.875 33	5 000 000		-141 568,00	5 000 000,00
E3R/2.875 33	2 250 000		-46 869,42	2 250 000,00
E3R/2.9 35	2 250 000	32 743,54		2 250 000,00
E3R/2.95 33	890 000		-27 822,03	890 000,00
E3R/2.95 33	450 000		-14 067,28	450 000,00
E3R/3.0 28	3 000 000		-90 382,49	3 000 000,00
E3R/3.0 28	400 000		-12 050,99	400 000,00
E3R/3.0 29	1 200 000		-40 885,80	1 200 000,00
E3R/3.0 30	2 500 000		-5 286,62	2 500 000,00
E3R/3.0 33	2 700 000		-82 419,11	2 700 000,00
E3R/3.0 33	1 300 000		-39 683,26	1 300 000,00
E3R/3.125 37	5 373 000	94 979,63		5 373 000,00
E3R/3.2 34	2 700 000		-28 556,62	2 700 000,00
E3R/3.25 33	1 800 000		-33 835,22	1 800 000,00
E3R/3.25 33	1 000 000		-44 770,61	1 000 000,00
E3R/3.25 33	2 000 000		-89 541,24	2 000 000,00
E3R/3.375 30	2 500 000		-85 990,11	2 500 000,00
E6R/0.875 29	3 000 000	172 835,68		3 000 000,00
E6R/0.875 29	600 000	34 581,51		600 000,00

OPCVM BFT LCR SOCIAL GREEN

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
E6R/1.375 32	1 350 000	78 605,22		1 350 000,00
E6R/1.9 32	5 250 000	214 228,09		5 250 000,00
E6R/1.9 32	800 000	32 644,27		800 000,00
E6R/2.0 32	950 000	26 060,11		950 000,00
E6R/2.25 30	4 600 000		-41 274,42	4 600 000,00
E6R/2.75 32	1 200 000	18 684,61		1 200 000,00
OISEST/0.0 30	3 000 000	355 824,86		3 000 000,00
OISEST/2.375 29	3 150 000	5 965,16		3 150 000,00
OISEST/2.375 29	2 390 000	1 904,38		2 390 000,00
OISEST/2.75 29	2 400 000		-5 705,14	2 400 000,00
OISEST/2.75 34	4 000 000	97 437,96		4 000 000,00
OISEST/2.875 31	6 000 000		-85 774,04	6 000 000,00
OISEST/2.875 35	1 963 000	49 652,08		1 963 000,00
Sous-total 3.		5 164 055,18	-1 397 069,84	158 223 000,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total		5 164 055,18	-1 397 069,84	158 223 000,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

OPCVM BFT LCR SOCIAL GREEN

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

OPCVM BFT LCR SOCIAL GREEN

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	221 032 446,88
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	3 766 985,34
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	7 475 461,43
Autres passifs (-)	-4 225 773,82
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	228 049 119,83

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part BFT LCR SOCIAL GREEN	EUR	19 436,745	11 732,88

Annexe(s)

Produit**BFT LCR SOCIAL GREEN (C)**

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0010544775 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.cpram.com

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP-01056 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 01/10/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de BFT LCR SOCIAL GREEN, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance libellés en euro

Objectifs : L'objectif de gestion est d'accroître dans la durée la valeur liquidative du fonds, en investissant sur des obligations vertes, sociales ou durables en parvenant à un taux de restitution LCR de 100%.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne, à partir de scénarios économiques, de prévisions de taux d'intérêt et d'analyses crédits, des titres obligataires publics et privés libellés en euros. Les émissions privées seront sélectionnées selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. A titre d'information, la gestion pourra recourir notamment à des titres bénéficiant des notations allant de AAA à BBB- sur l'échelle Standard & Poors ou de Fitch ou une notation allant de Aaa à Baa3 sur l'échelle de Moody's.

Les émetteurs et les titres sélectionnés sont exclusivement de haute qualité permettant ainsi au fonds d'être éligible au ratio de liquidité à court terme imposé par Bâle III (HQLA/LCR).

La fourchette de sensibilité est de 0 à 7.

L'univers d'investissement est constitué essentiellement d'obligations vertes, sociales et durables respectant les Green Bonds Principles, les Social Bonds Principles et les Sustainable bonds Principles. Ces obligations portent sur le financement de la transition énergétique et écologique ou sur le financement de projets à dimension sociale. Les critères relatifs à ces principes reposent sur : 1/ la description et à la gestion de l'utilisation des fonds, 2/ le processus d'évaluation et de sélection des projets, 3/ à la gestion des fonds levés et 4/ le reporting.

Le fonds applique également les règles d'exclusion détaillées dans la politique Investissement Responsable d'Amundi qui inclut les règles suivantes :

- les exclusions légales sur l'armement controversé (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri...);

- les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial*, sans mesures correctives crédibles ;

- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur le Charbon et le Tabac;

Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz, ...).

Le fonds applique également les règles d'intégration ESG suivantes :

- exclusion des émetteurs notés G à l'achat ;

- approche dite en « amélioration de note » : la note ESG moyenne pondérée du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement du fonds ;

- au minimum 90 % des titres en portefeuille font l'objet d'une notation ESG.

Via une approche « best in class », le fonds cherche à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 9 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.cpram.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT LCR SOCIAL GREEN.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.cpram.com

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de BFT LCR SOCIAL GREEN.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 860	€8 970
	Rendement annuel moyen	-11,4%	-3,6%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 380	€9 360
	Rendement annuel moyen	-6,2%	-2,2%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 500	€9 470
	Rendement annuel moyen	-5,0%	-1,8%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 830	€10 250
	Rendement annuel moyen	-1,7%	0,8%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/05/2017 et le 29/05/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/01/2019 et le 31/01/2022

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2022 et le 30/10/2025

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	3 ans*
Coûts totaux	€508	€525
Incidence des coûts annuels**	5,1%	1,8%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de -0,02% avant déduction des coûts et de -1,80% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,08% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	7,32 EUR
Coûts de transaction	0,01% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	1,12 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus BFT LCR SOCIAL GREEN pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpram.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpram.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpram.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.cpram.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpram.com.

Informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
BFT LCR SOCIAL GREEN

Identifiant d'entité juridique :
213800CIRILABRMGWW43

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?



X

Oui



Non



Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : _____ %



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : _____ %



Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de _____ % d'investissements durables



ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables



Quel est l'objectif d'investissement durable de ce produit financier ?

L'objectif d'investissement durable du fonds consiste à investir dans des obligations vertes, sociales ou durables. Les obligations vertes, permettent de financer des projets contribuant à la transition écologique (énergies renouvelables, efficacité énergétique,...), plus particulièrement les investissements en infrastructures. Les obligations sociales sont des obligations dont le produit est exclusivement et formellement appliqué à des projets sociaux qui visent directement à résoudre ou atténuer un problème social spécifique et/ou obtenir des résultats sociaux positifs spécifiques en faveur notamment d'une ou plusieurs populations cibles. Les obligations durables ont pour but de financer des projets sociaux et environnementaux.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● **Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable de ce produit financier ?**

L'indicateur de durabilité utilisé est les impacts environnemental et social des projets financés. En effet, le fonds investit uniquement dans des obligations respectant les orientations et bonnes pratiques des Green/Social Bonds . Parmi les critères devant ainsi être respectés par les obligations souscrites figure le critère de la transparence :

- la documentation réglementaire relative à l'émission du titre doit décrire la gestion de l'utilisation des fonds : les objets de financements doivent être clairement identifiés et décrits et apporter un bénéfice social facilement identifiable ;
- les émetteurs doivent publier régulièrement des informations relatives à l'utilisation effective des fonds et l'impact des projets éligibles financés.

● **Dans quelle mesure les investissements durables ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important (« Do no significantly harm », « DNSH »), Amundi utilise deux filtres :

- Le premier filtre DNSH repose sur le contrôle des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 des RTS :
 - lorsqu'il existe des données fiables (par ex. intensité des Gaz à Effet de Serre ou GES des entreprises) via une combinaison d'indicateurs (par ex. intensité carbone) et des seuils ou règles spécifiques (par ex. que l'intensité carbone de l'entreprise ne soit pas dans le dernier décile du secteur).
 - Dans sa politique d'exclusion découlant de sa Politique d'Investissement Responsable, Amundi tient déjà compte de Principales incidences négatives spécifiques. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies, charbon, combustibles non conventionnels et tabac.

En outre, les sociétés et les acteurs économiques exposés à de graves controverses liées aux conditions de travail, aux droits de l'homme, à la biodiversité et à la pollution ne sont pas considérés comme des investissements durables.

- Le second filtre vise à vérifier qu'une entreprise n'a pas de mauvaises performances environnementales ou sociales globales par rapport aux autres sociétés de son secteur, ce qui correspond à une note environnementale ou sociale supérieure ou égale à E selon la notation ESG d'Amundi.

Cette approche est spécifique aux investissements directs réalisés par Amundi. Lors d'investissements dans des fonds gérés par des gestionnaires tiers, Amundi s'appuiera sur les politiques appliquées par le gestionnaire externe.

— **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Chez Amundi, les indicateurs d'incidences négatives sont pris en compte comme détaillé dans le premier filtre DNSH ci-dessus.

Le premier filtre DNSH repose sur le contrôle des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 des RTS lorsqu'il existe des données fiables via la combinaison des indicateurs et des seuils ou règles spécifiques suivants :

- Avoir une intensité en CO₂ qui n'appartient pas au dernier décile par rapport aux autres entreprises de leur secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir un Conseil d'administration dont le niveau de diversité n'appartient pas au dernier décile par rapport aux autres sociétés du secteur, et
- ne pas faire l'objet de controverse relative aux conditions de travail et aux droits de l'homme
- ne pas faire l'objet de controverse relative à la biodiversité et à la pollution

Dans sa politique d'exclusion découlant de sa Politique d'Investissement Responsable, Amundi tient déjà compte de Principales incidences négatives spécifiques. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies, charbon, combustibles non conventionnels et tabac.

– *Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?*

Chez Amundi, les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont intégrés à la méthodologie de notation ESG. Notre outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs à l'aide des données disponibles auprès de nos fournisseurs de données. Par exemple, le modèle dispose d'un critère dédié appelé « Implication communautaire et droits de l'homme » qui s'applique à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'homme, y compris les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations de travail. En outre, nous effectuons un suivi des controverses au moins une fois par trimestre, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'homme. En cas de controverse, les analystes évaluent la situation, lui donnent une note (à l'aide de notre méthodologie de notation propriétaire) et déterminent la marche à suivre. Les notes de controverse sont mises à jour chaque trimestre pour suivre les évolutions et les efforts de correction.



Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

☒ Oui, le produit financier prend en compte toutes les Principales incidences négatives obligatoires, conformément à l'Annexe 1, Tableau 1 des RTS, applicables à la stratégie du produit financier et s'appuie directement et/ou indirectement sur une combinaison de politiques d'exclusion (normatives et sectorielles), d'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, d'approches d'engagement et de vote :

- **Exclusion** : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, basées sur l'activité et les secteurs, qui couvrent certains des principaux indicateurs négatifs de durabilité énumérés par le Règlement SFDR.
- **Intégration des facteurs ESG** : Amundi a adopté des normes d'intégration ESG minimales appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et note ESG moyenne pondérée supérieure à celle de l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité des mesures d'atténuation prises à cet égard.
- **Engagement** : L'engagement est un processus permanent et ciblé qui vise à influencer les activités ou le comportement des sociétés. L'objectif des activités d'engagement peut se diviser en deux catégories°: engager un émetteur à améliorer la manière dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et liées aux droits de l'homme ou d'autres questions de durabilité qui sont importantes pour la société au sens large et l'économie mondiale.

- **Vote** : La politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Politique de vote d'Amundi.¹
- **Suivi des controverses** : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement l'évolution des controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse grave, menée par des analystes ESG, puis d'un examen périodique de son évolution. Cette approche s'applique à tous les fonds d'Amundi.

Pour toute précision sur le mode d'utilisation des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives, veuillez consulter la Déclaration réglementaire ESG d'Amundi disponible sur www.amundi.fr

☐

Non



Quelle est la stratégie d'investissement suivie par ce produit financier ?

La stratégie vise à s'exposer aux marchés de taux internationaux tout en finançant des projets à dimensions environnementale et/ou sociale en intégrant des critères ESG dans le processus de construction du portefeuille.

● Quelles sont les contraintes définies dans la stratégie d'investissement pour sélectionner les investissements en vue d'atteindre l'objectif d'investissement durable ?

La stratégie d'investissement guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.

L'OPC applique d'abord la politique d'exclusion d'Amundi incluant les règles suivantes :

- les exclusions légales sur l'armement controversé (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri...) ;
- les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur le Charbon et le Tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr). L'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (gaz, pétrole, ...). Ces exclusions sont prévues à l'article 12, paragraphe 1, points a) à g), du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission du 17 juillet 2020 complétant le règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les normes minimales applicables aux indices de référence de l'UE relatifs à la transition climatique et aux indices de référence de l'UE alignés sur l'Accord de Paris. L'OPC peut néanmoins investir dans des émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables émises par des entreprises liées à des activités considérées comme non-alignées avec l'Accord de Paris sur le climat.

Une fois les exclusions appliquées, l'OPC n'investit que dans 3 types d'actifs : - des obligations vertes, sociales ou durables qui respectent les critères définis par les Green/Social/Sustainable Bonds Principles (Ces Principes sont un ensemble de lignes directrices visant à améliorer le marché des obligations vertes, sociales et durables en recommandant la transparence et l'élaboration de reportings) ;

Au moins 90% des titres détenus en portefeuille font l'objet d'une analyse extra-financière.

● Quelle est la politique suivie pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ?

¹ <https://about.amundi.com/files/nuxeo/dl/0522366c-29d3-471d-85fd-7ec363c20646>

Les pratiques de **bonne gouvernance** concernent des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.

Pour évaluer les bonnes pratiques de gouvernance des sociétés, Amundi a développé une méthodologie de notation ESG. La notation ESG d'Amundi est basée sur un cadre d'analyse ESG propriétaire, qui prend en compte 38 critères généraux et sectoriels, y compris des critères de gouvernance. Dans la dimension Gouvernance, nous évaluons la capacité d'un émetteur à assurer un cadre de gouvernance d'entreprise efficace qui garantit qu'il atteindra ses objectifs à long terme (par ex, garantir la valeur de l'émetteur sur le long terme). Les sous-critères de gouvernance considérés sont : la structure du conseil, l'audit et le contrôle, la rémunération, les droits des actionnaires, l'éthique, les pratiques fiscales et la stratégie ESG. L'échelle de notation ESG d'Amundi contient sept notes, allant de A à G, A étant la meilleure note et G la moins bonne. Les sociétés notées G sont exclues de l'univers d'investissement.

Chaque titre d'entreprise (actions, obligations, produits dérivés portant sur un seul émetteur, ETF actions et obligataires ESG) inclus dans les portefeuilles a fait l'objet d'une évaluation de bonnes pratiques de gouvernance en appliquant un filtre normatif des principes du Pacte mondial de l'ONU (PM de l'ONU) à l'émetteur associé. L'évaluation est continue. Le Comité de notation ESG d'Amundi examine chaque mois les listes des sociétés qui ne respectent pas le Pacte Mondial des Nations Unies entraînant une dégradation de leur notation à G. Le désinvestissement des titres dégradés en G est effectué par défaut dans un délai de 90 jours.

La Politique de gestion d'Amundi (engagement et vote) relative à la gouvernance vient compléter cette approche.

Cette approche est spécifique aux investissements directs réalisés par Amundi. Lors d'investissements dans des fonds gérés par des gestionnaires tiers, Amundi s'appuiera sur les politiques appliquées par le gestionnaire externe.



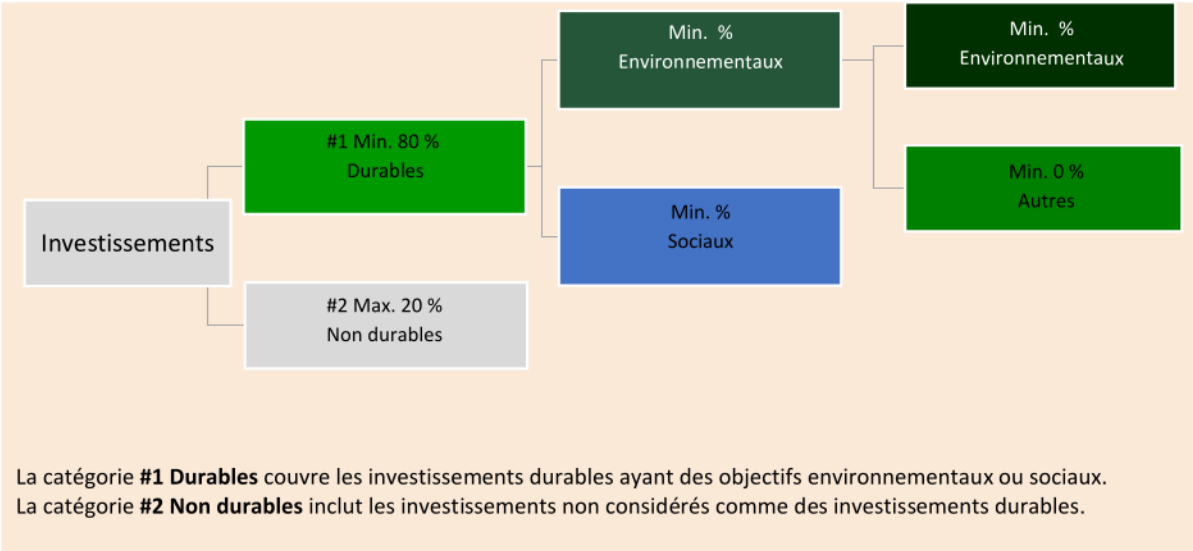
Quelle est l'allocation des actifs et la proportion minimale d'investissements durables ?

L'**allocation des actifs** décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en % :
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ;

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition

Le fonds s'engage à avoir un minimum de 80% d'investissements durables et le reste des actifs est détenu en liquidités et en instruments à des fins de liquidité et de gestion des risques du portefeuille.



- **Comment l'utilisation de produits dérivés permet-elle d'atteindre l'objectif d'investissement durable ?**

vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les produits dérivés ne sont pas utilisés pour atteindre l'objectif d'investissement durable.



Dans quelle proportion minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Il n'y a actuellement pas d'engagement à respecter un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE.

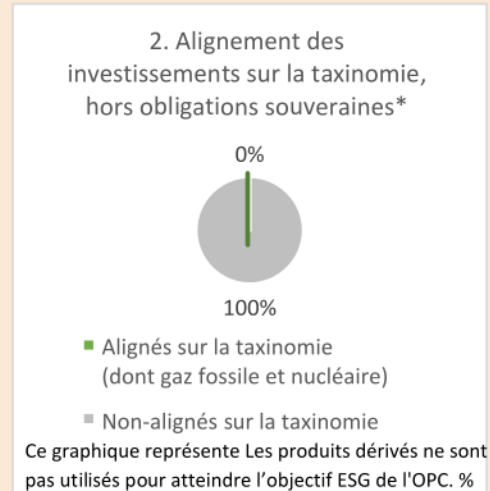
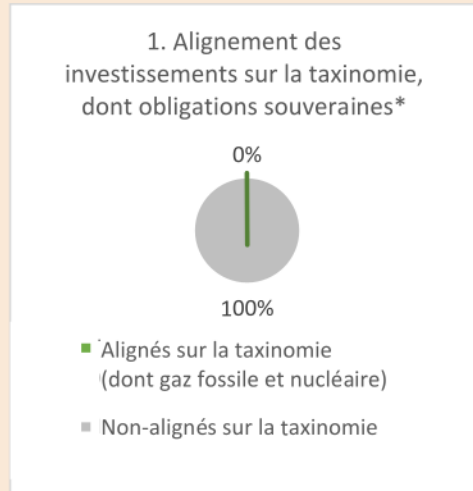
Comme illustré ci-dessous, il n'y a pas d'engagement à effectuer des investissements conformes à la taxinomie dans le gaz fossile et/ou l'énergie nucléaire. Néanmoins, dans le cadre de la stratégie d'investissement, des investissements peuvent être consentis dans des sociétés qui sont également actives dans ces secteurs. Ces investissements peuvent être alignés ou non sur la taxinomie.

● ***Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE² ?***

- ☐ Oui :
- ☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire
- ☒ Non

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines -



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

** Ce pourcentage est purement indicatif et peut varier

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

- **Quelle est la proportion minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Il n'y a pas de proportion minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle est la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le fonds ne dispose actuellement d'aucun engagement minimum en faveur d'investissements durables avec un objectif environnemental non aligné sur la taxinomie de l'UE.



Quelle est la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif social ?

Le fonds n'a pas de part minimale d'investissements durables ayant un objectif social.



Quels sont les investissements inclus dans la catégorie « #2 Non durables », quelle est leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

« #2 Non durables » contient les liquidités et instruments utilisés à des fins de gestion des risques de liquidité et de portefeuille.

Il n'y a pas de garanties environnementales ou sociales minimales.



Un indice spécifique est-il désigné comme indice de référence pour déterminer si l'objectif d'investissement durable est atteint ?

Aucun indice de référence n'a été désigné.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

- **Comment l'indice de référence tient-il compte des facteurs de durabilité afin d'être constamment aligné sur l'objectif d'investissement durable ?**

N/A

- **Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il garanti en permanence ?**

N/A

- **En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large pertinent ?**

N/A

- **Où trouver la méthode utilisée pour le calcul de l'indice désigné ?**

N/A



Où trouver en ligne davantage d'informations spécifiques au produit ?

De plus amples informations sur le produit sont accessibles sur le site internet : Pour plus d'informations, merci de vous rapprocher de votre contact commercial